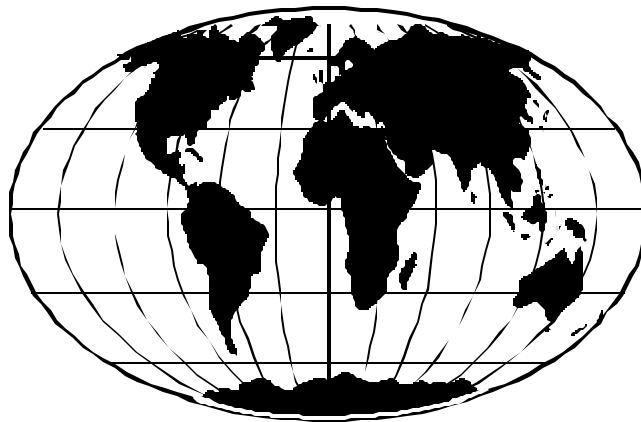


# **RAPPORT SUR L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE DE 2000**



**CONFÉRENCE DES SERVICE MONDIAUX DE  
NARCOTIQUES ANONYMES**

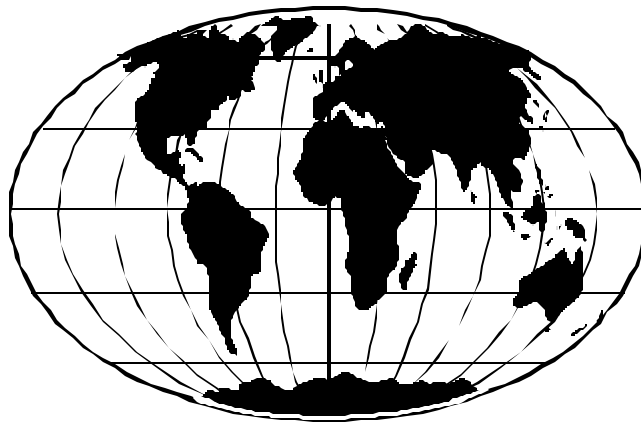
**Documents pour la  
réunion annuelle de la CSM  
30 avril – 6 mai 2000  
Woodland Hills, Californie, USA**



## LES DOUZE ÉTAPES DE NARCOTIQUES ANONYMES

1. Nous avons admis que nous étions impuissants devant notre dépendance et que nous avons perdu la maîtrise de notre vie.
2. Nous en sommes venus à croire qu'une Puissance supérieure à nous-mêmes pouvait nous rendre la raison.
3. Nous avons décidé de confier notre vie et notre volonté à Dieu *tel que nous le concevions*.
4. Nous avons fait un inventaire moral sans peur et approfondi de nous-mêmes.
5. Nous avons admis à Dieu, à nous-mêmes et à un autre être humain la nature exacte de nos torts.
6. Nous avons pleinement consenti à ce que Dieu nous élimine tous ces défauts de caractère.
7. Nous Lui avons humblement demandé de nous enlever nos déficiences.
8. Nous avons dressé une liste de toutes les personnes que nous avons lésées et avons résolu de leur faire amende honorable.
9. Nous avons directement fait amende honorable à ces personnes dans tous les cas où c'était possible, sauf lorsque cela pouvait leur nuire ou faire tort à d'autres.
10. Nous avons poursuivi notre inventaire personnel et avons promptement admis nos torts dès que nous nous en sommes aperçus.
11. Nous avons cherché par la prière et la méditation à améliorer notre contact conscient avec Dieu, *tel que nous le concevions*, Le priant seulement pour connaître sa volonté à notre égard et pour obtenir la force de l'exécuter.
12. Ayant connu un réveil spirituel comme résultat de ces étapes, nous avons alors essayé de transmettre ce message aux dépendants et d'appliquer ces principes à tous les domaines de notre vie.

# **RAPPORT SUR L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE DE 2000**



**CONFÉRENCE DES SERVICE MONDIAUX DE  
NARCOTIQUES ANONYMES**

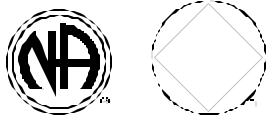
**Documents pour la  
réunion annuelle de la CSM  
30 avril – 6 mai 2000  
Woodland Hills, Californie, USA**

## **Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence de 2000**

Conférence des services mondiaux de Narcotiques Anonymes

Les douze étapes et douze traditions de Narcotiques Anonymes sont reproduites et adaptées avec l'aimable autorisation de AA World Services, Inc.

Les douze concepts pour le service dans NA, copyright © 1989, 1990, 1991 par Les Services mondiaux de Narcotiques Anonymes inc. Tous droits réservés. Les douze concepts pour le service dans NA sont inspirés des Twelve Concepts for World Service de AA, publiés par Alcoholics Anonymous World Services, Inc., et ont été développés pour répondre aux besoins spécifiques de Narcotiques Anonymes.



**Ces logos, le nom *Narcotics Anonymous*, et le périodique intitulé *The NA Way Magazine* sont des marques de commerce déposées des Services mondiaux de Narcotiques Anonymes inc.**

Narcotics Anonymous World Services, Inc.  
PO Box 9999  
Van Nuys, CA 91409  
USA

ISBN 1-55776-430-1  
WSO Catalog Item No. FR-9140  
French

# Table des matières

INTRODUCTION.....	iii
LISTE ABRÉGÉE DES MOTIONS.....	vii
SESSIONS DE LA CSM DE 2000 .....	ix
SURVOL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CSM DE 2000 .....	1
PROJET DE LA MOTION 21 .....	2
PROCESSUS D'APPROBATION DES DOCUMENTS SUR LE SERVICE .....	12
CYCLE BIENNAL DE LA CONFÉRENCE .....	15
QUESTIONS À DÉBATTRE .....	34
COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES .....	35
MOTIONS RÉGIONALES.....	39
ADDENDA A — Proposition d'un plan d'élaboration des publications — Projet de la motion 21	
ADDENDA B — Politiques modifiées en raison des motions relatives au cycle biennal de la conférence	
ADDENDA C — Édition de 2000 proposée de <i>A Temporary Working Guide to Our World Service Structure</i>	
ADDENDA D — Section des textes portant sur les questions qui seront débattues à la CSM de 2000	
FORMULAIRE DE PROPOSITION DE CANDIDATURE	
CURRICULUM VITAE POUR LA BANQUE MONDIALE DE NOMS	
GLOSSAIRE	

## INTRODUCTION

Ce rapport contient les motions soumises à la 25<sup>e</sup> réunion de la Conférence des services mondiaux ( CSM ) de NA, qui se tiendra du 30 avril au 6 mai 2000 aux États-Unis à Woodland Hills, Californie. La conférence de cette année s'annonce comme une des plus importantes pour la fraternité depuis de nombreuses années.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir lire et étudier les propositions de ce rapport. Nous sommes conscients qu'il est long, mais plusieurs sujets sont assez complexes. Certains peuvent vous sembler plutôt éloignés des préoccupations de votre groupe ou de votre communauté de NA. Nous avons essayé de simplifier les textes lorsque c'était possible. Vous trouverez de plus amples informations sur ces propositions dans le numéro de novembre du *Rapport de la Conférence* ainsi que dans les numéros de 1999 des *Nouvelles SMNA* disponibles sur notre site Web à [www.na.org](http://www.na.org) ou au Bureau des services mondiaux.

Comme nous vivons des moments stimulants à Narcotiques Anonymes, il est tout à fait approprié que cette historique 25<sup>e</sup> réunion de la CSM arrive maintenant. Nous sommes plongés dans la plus importante réorganisation des structures de service depuis *The NA Tree*, le premier manuel de service de notre fraternité. Celui-ci avait été adopté il y a presque 25 ans par les Conseillers de service ( World Service Board of Trustees ), permettant en même temps la tenue de la première CSM. Aujourd'hui, nous faisons face à d'importants défis. Même si nous pouvons constater les résultats de notre labeur collectif, nous ne sommes pas encore rendus à bon port.

Nous avons fait du chemin depuis la case départ à la CSM de 1998 où nous avons entamé la présente phase de la réorganisation. Si nous cherchons dans notre mémoire collective, nous constatons que nos efforts pour améliorer et réorganiser notre structure de service mondiale ont été continus. Lorsque nous nous remémorons tout ce qui s'est produit au sein de Narcotiques Anonymes depuis la première CSM, le 13 novembre 1976 à Ventura, Californie, nous ressentons une profonde gratitude. Nous sommes à jamais reconnaissants de notre héritage dont les manifestations tout autour de nous sont le résultat de tout ce qui a été accompli jusqu'à maintenant. Nous faisons appel à l'esprit, à l'énergie, à la bonne volonté, aux rêves et à la vision de tous ceux qui ont participé aux Conférences du passé pour que cet héritage demeure nôtre. Comme nos prédécesseurs, nous espérons que nos efforts pour nous unir et nous aider les uns les autres en partageant notre expérience, notre force et notre espoir vont contribuer à notre effort collectif visant à transmettre le message de NA aux dépendants qui souffrent encore et à renforcer notre unité mondiale.

*Votre volonté à participer fait toute la différence.* La preuve en est partout. Vous faites partie d'un processus qui, quoique imparfait et parfois frustrant, a permis à Narcotiques Anonymes de rayonner à partir d'une seule réunion de rétablissement tenue en 1953 en Californie à aujourd'hui plus de 27 149 réunions, dans 104 pays différents.

Les bases de service créées par nos prédécesseurs pendant les années 70 et 80 ont amené notre fraternité au point de maturité et de développement où nous nous trouvons aujourd'hui à l'aube d'un siècle nouveau. Et pendant ce temps, les services mondiaux les plus fondamentaux — appelés aujourd'hui services courants ou essentiels dans le budget unifié — ont connu une grande expansion et sont devenus plus complexes. Autrefois le système mondial de service fonctionnait par projet. À présent, la quantité de projets transformés en services courants a

provoqué l'expansion et la transformation des opérations des Services mondiaux. En fournissant ces services essentiels, nous avons continué à répondre aux besoins de la fraternité *sans interruption tout au long des années d'inventaire et de transition.*

Un exemplaire de ce rapport est distribué aux frais de la Conférence à tous les participants et à tous les comités de services régionaux inscrits. La CSM s'acquitte ainsi de son devoir de notifier la fraternité des points qui seront discutés au cours de la réunion de 2000 de la Conférence des services mondiaux. Cette année, nous traduisons une plus grande partie du *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence (ROC)*. Le texte du *ROC* qui comprend tout jusqu'aux motions régionales, l'addenda A et la section sur les questions à débattre seront traduits en français, espagnol, allemand, portugais et suédois. Tous les membres de NA, les groupes, les conseils et les comités peuvent acheter des exemplaires supplémentaires du *ROC* au coût de 10 \$ ou le télécharger directement de notre site Web.

À la suite de la liste abrégée des motions de la CSM de 2000, vous trouverez celle des sessions d'affaires courantes ( dans un classement provisoire ). L'envoi précédant la Conférence contiendra un ordre du jour plus précis.

Après la liste des points à l'ordre du jour, vous trouverez un survol des sessions présenté par le Conseil mondial suivi de toutes les propositions du Conseil avec une introduction séparée. La section suivante du *ROC* présente une motion pour la sélection à la CSM de 2000 des deux questions à débattre par la fraternité au cours du prochain cycle de la Conférence. Ensuite, vous lirez les propositions provenant du Comité des ressources humaines. La partie suivante présente les motions régionales publiées à la demande des comités des services régionaux. Chaque motion est suivie du raisonnement présenté par la région qui la soumet ; conformément à la politique de la Conférence, celui-ci ne peut excéder 150 mots. Chaque motion est suivie également des recommandations du Conseil à son sujet assorties d'explications. ( D'habitude, ces recommandations sont faites à la Conférence au moment où les motions sont présentées. Elles sont publiées ici afin que cette information puisse alimenter vos discussions ).

Les répercussions financières qu'entraîne chaque motion sont également incluses. Ces répercussions financières comprennent le temps du personnel, les coûts de production et d'entreposage, les dépenses des serviteurs de confiance, s'il y a lieu, annualisées pour assurer l'uniformité. Tous les chiffres sont donnés en dollars américains. Les coûts ne comprennent *pas* ceux occasionnés par la révision annuelle de *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure (TWGWSS)*. Nous excluons les dépenses administratives liées à la révision annuelle du *TWGWSS* parce qu'elle se fait indépendamment des motions adoptées par la Conférence. Sont également exclus, les coûts liés aux changements dans les stocks de publications et de matériel de service. Une gestion efficace des stocks minimisera les frais de destruction des articles désuets.

Ces déclarations des répercussions financières représentent nos meilleurs prévisions à ce stade-ci ; il demeure certains inconnus cette année à cause de variables entièrement nouvelles liées à la transition en cours. La date d'entrée en vigueur des comités du Conseil, le premier cycle biennal de la Conférence, le processus de budget biennal, et les multiples scénarios interdépendants qui font partie de certaines propositions, tout cela affecte notre capacité à jauger les répercussions financières de diverses motions. Un envoi préconférence contiendra des données financières plus détaillées y compris la proposition du Budget unifié pour 2000-2002, lequel comprendra les détails des projets choisis par la Conférence.

L'addenda A présente une proposition de plan d'élaboration des publications relative aux motions 1 à 4 dans la section de la motion 21. L'addenda B donne la version de 1999 de A

*Temporary Working Guide to Our World Service Structure* qui inclut les changements de politiques découlant des motions 6 à 12 dans la section sur la Conférence biennale. L'annexe C comprend la proposition du *TWGWSS* de 2000 en conformité avec la motion 13. La section suivante contient des textes pour servir aux discussions sur les deux questions à débattre choisies à la CSM de 1999, soit : « Qu'est-ce que l'abstinence ? » et « Comment retenir les membres expérimentés et abstinents depuis longtemps ? » Finalement, vous trouverez une lettre au sujet des candidatures aux postes ouverts aux élections à la CSM de 2000, le formulaire pour les curriculum vitae, et le glossaire des termes fréquemment utilisés au cours des discussions sur les problèmes des Services mondiaux, y compris ceux qui figurent dans le *ROC* de 2000.

Le numéro de mars du *Rapport de la Conférence* contiendra les rapports annuels des comités des services régionaux et les lettres des régions qui ont l'intention de solliciter un siège à la CSM de 2000. La date de tombée pour le *Rapport de mars de la Conférence* est le lundi 15 février 2000. Les derniers documents concernant l'orientation pour la Conférence de cette année seront envoyés aux participants environ trente jours avant le début de la CSM.

Vous pouvez nous aider. Le fait même que vous ayez reçu un exemplaire de ce *ROC* ou que vous ayez participé à un atelier d'étude du *ROC* est la preuve de votre engagement et de votre attachement à Narcotiques Anonymes. Si vous êtes abstinent depuis cinq (5) ans, vous pouvez présenter votre curriculum vitae de service à la Banque mondiale de noms administrée par le Comité des ressources humaines. Le formulaire à cette fin est inclus dans le présent rapport. Nous souhaitons que tous les membres de NA qui ont cinq ans d'abstinence se rendront disponibles aux Services mondiaux de Narcotiques Anonymes en complétant ce formulaire, afin que la Banque mondiale de noms devienne la ressource qui permettra la participation la plus grande et la plus variée de notre histoire. Nous espérons que tous les participants aux ateliers du *ROC* prendront le temps d'examiner le formulaire de curriculum vitae et d'envisager cette occasion de servir.

Notre héritage est sacré ; nous en sommes les gardiens et devons le transmettre aux générations à venir. Nous vous invitons à vous joindre à nous non seulement pour servir les intérêts des membres que vous représentez aujourd'hui, mais de NA dans son ensemble et aussi des dépendants qui souffrent encore parce qu'ils ignorent qu'il y a une autre façon de vivre. Nous croyons avoir suivi les directives des Conférences de 1998 et de 1999. Nous considérons que nous proposons la meilleure voie à suivre, mais c'est maintenant à la fraternité et à la CSM de 2000 d'en discuter et d'en débattre. Nous espérons que vous suivrez nos conseils, cependant nous anticipons avec plaisir de recevoir vos directives à la CSM de 2000, quelles qu'elles soient.

**World Board  
( Conseil mondial )**

PO Box 9999

Van Nuys, CA 91409 USA

Téléphone : (818) 773-9999

Télécopieur : (818) 700-0700

Courriel : world\_board@na.org



## LISTE ABRÉGÉE DES MOTIONS DE LA CSM 2000

À titre d'information seulement

**Motion 1 : La fraternité devrait-elle faire une évaluation exhaustive des révisions et ajouts au Texte de base et au Petit livre blanc ?**

*Proposée par : le Conseil mondial, page 6*

**Motion 2 : Quand le Conseil mondial devrait-il offrir un plan détaillé pour commencer cette évaluation : (a) CSM 2002 ; (b) CSM 2004 ; ou (c) CSM 2006 ?**

*Proposée par : le Conseil mondial, page 8*

**Motion 3 : Que le Conseil mondial encourage les comités régionaux des publications à élaborer des documents de base concernant le parrainage en 2000, et que le Conseil commence l'évaluation préliminaire des questions entourant la documentation sur le parrainage en 2001.**

*Proposée par : le Conseil mondial, page 10*

**Motion 4 : De confirmer l'orientation générale du plan d'élaboration des publications telle que résumée ci-dessous...**

*Proposée par : le Conseil mondial, page 11*

**Motion 5 : D'entériner le processus d'approbation des documents sur le service et de l'inclure dans *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure* (édition de 2000)...**

*Proposée par : le Conseil mondial, page 13*

**Motion 6 : D'inclure la section suivante intitulée « Le cycle de travail inter-Conférences » dans *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure*...**

*Proposée par : le Conseil mondial, page 17*

**Motion 7 : D'adopter la section suivante intitulée « Publications de la Conférence des services mondiaux » et de l'inclure dans *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure*...**

*Proposée par : le Conseil mondial, page 20*

**Motion 8 : D'adopter la description suivante des forums de zone et de l'inclure dans *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure*. De changer en outre l'organigramme du « Système des Services mondiaux de Narcotiques Anonymes » dans le *TWGWSS* pour refléter cette relation à la CSM.**

*Proposée par : le Conseil mondial, page 23*

**Motion 9 : D'approuver la section suivante intitulée « Critères de reconnaissance des nouveaux participants à la Conférence » comme politique de la Conférence et de l'inclure dans le *TWGWSS*...**

*Proposée par : le Conseil mondial, page 25*

**Motion 10 : D'approuver ce qui suit comme ajout à la politique de la Conférence : « La Conférence des services mondiaux couvre les frais de participation des délégués de chaque région reconnue aux CSM biennales. Cela ne comprend que les frais de voyage, de logement et de repas. Cette politique s'appliquerait à toutes les régions qui ont été reconnues et présentes à une des trois dernières Conférences. »**

*Proposée par : le Conseil mondial, page 28*

**Motion 11 : De limiter les places au parquet de la Conférence à un délégué et à un substitut par région.**

*Proposée par : le Conseil mondial, page 28*

**Motion 12 : D'adopter la section suivante intitulée « La Conférence des services mondiaux » et de l'inclure dans *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure*...**

*Proposée par : le Conseil mondial, page 28*

**Motion 13 : D'adopter la version révisée de *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure* présentée à l'addenda C.**

*Proposée par : le Conseil mondial, page 31*

**Motion 14 : De modifier les règlements opérationnels du Droit de propriété intellectuelle de la fraternité afin qu'ils reflètent le cycle biennal de la Conférence et le processus du Budget unifié déjà adoptés.**

*Proposée par : le Conseil mondial, page 32*

**Motion 15 : De sélectionner deux questions à débattre de la liste suivante pour la Conférence des services mondiaux de 2002...**

*Présentée selon la politique de la Conférence, page 34*

**Motion 16 : D'ajouter à la page 15 de *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure* (édition de 1999) sous LIGNES DE CONDUITE EXTERNES POUR LA BANQUE MONDIALE DE NOMS ET LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES, dans la section « Lignes de conduite pour l'éligibilité et la mise en œuvre », ce qui suit...**

*Présentée de la part du CRH, page 35*

**Motion 17 : D'ajouter aux responsabilités du Comité des ressources humaines, le droit de fournir à la Conférence des services mondiaux une liste des personnes les mieux qualifiées pour siéger au Comité des ressources humaines. Cela se ferait en modifiant *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure* (édition de 1999) comme suit...**

*Présentée de la part du CRH, page 37*

**Motion 18 : De modifier la période d'exercice des fonctions des membres du Comité des ressources humaines à deux (2) cycles de la Conférence. Ce changement s'appliquerait à partir de l'élection des membres du CRH à la CSM de 2000. Cela se ferait en modifiant *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure* (édition de 1999) comme suit...**

*Présentée de la part du CRH, page 38*

**Motion 19 : D'inclure dans *A Guide to Local Services in Narcotics Anonymous* entre la Table générale des matières (page iii) et l'organigramme intitulé « Structure de service de NA » (page iv), la description suivante des différents éléments de la structure de service de NA...**

*Proposée par : la région de l'Alsask, page 39*

**Motion 20 : De mettre une majuscule initiale aux mots suivants : *Étape, Étapes, Tradition* et *Traditions* lorsqu'ils sont employés en référence aux douze étapes ou aux douze traditions de Narcotiques Anonymes dans toutes les nouvelles publications sur le service et le rétablissement, ou versions revues et corrigées de celles qui existent déjà.**

*Proposée par : la région Pacific-Cascade, page 40*

**Motion 21 : Que, dans le *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence*, le Conseil mondial fournisse uniquement de l'information nouvelle et non des recommandations au sujet des motions régionales.**

*Proposée par : la région du Wisconsin, page 41*

**Motion 22 : De créer pour les membres du Conseil mondial le statut de participant sans droit de vote à la Conférence des services mondiaux. Le Conseil pourra continuer à présenter des rapports, faire des recommandations et des motions, mais ne pourra voter au cours des réunions d'affaires de la CSM ou des élections. Cela se ferait en modifiant *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure* (édition de 1999) comme suit...**

*Proposée par : les régions de l'Arizona et de l'Ontario, page 42*

**Motion 23 : Que le droit de vote aux élections des membres du Conseil mondial soit restreint aux délégués régionaux ou, en leur absence, aux délégués substitués dûment élus. Cela se ferait en modifiant *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure* (édition de 1999) comme suit...**

*Proposée par : la région North East Atlantic, page 45*

**Sessions de la CSM de 2000  
Woodland Hills, Californie, USA  
dimanche 30 avril – samedi 6 mai 2000**

***Veillez noter que le classement de ces sessions est provisoire.***

- **Réunion(s) de rétablissement de Narcotiques Anonymes**
- **Survole de l'ordre du jour, orientation générale**
- **Présentations**
- **Adoption du procès-verbal de la CSM de 1999**
- **Reconnaissance des nouvelles régions**
- **Adoption des procédures**
- **Rapport du Conseil mondial**
- **Rapport du Comité des ressources humaines**
- **Questions à débattre de 1999-2000 : « Retenir les membres avec de l'expérience et abstinents depuis longtemps » et « La définition de l'abstinence selon NA ».**
- **Rapports des forums de zone**
- **Élections**
- **Rapport sur le processus du Budget unifié ; présentation et adoption du budget pour 2000-2002**
- **Discussion des problèmes liés au développement de la fraternité**
- **Réunions des forums de zone, conformément à la demande**
- **Affaires nouvelles**
- **Affaires anciennes**
- **Réunions du Conseil mondial**





**SURVOL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE DE 2000**

La CSM de 2000 fournira de véritables défis aux participants. La longueur du *ROC* de cette année fait foi de la quantité d'affaires à traiter. En ce sens, la CSM de 2000 ressemble à celle de 1998 où les délibérations ont porté sur d'importantes décisions au sujet de la structure. Depuis quelques années, on parle d'une autre sorte de *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence* et d'un autre type de Conférence des services mondiaux. Au cours de la préparation du *ROC* de cette année (une tâche frustrante à plusieurs titres) il est devenu très évident que notre façon de faire ne ressemblait que trop à celle du passé. Néanmoins, en préparant l'ordre du jour de la Conférence, nous demeurons fermement engagés à poursuivre nos efforts pour l'amener à son potentiel et non seulement à ce qu'elle a été. De plus, nous développons de nouveaux modèles pour améliorer notre collaboration et réaliser notre but premier.

Cette année, les affaires anciennes à l'ordre du jour sont "anciennes" dans tous les sens du mot. Certaines des questions soulevées par le projet de la Conférence biennale ont hanté les Services mondiaux de NA sans résolution depuis au moins quinze ans. Les enjeux concernant le Texte de base ont bien vingt ans. Les préoccupations au sujet de l'élaboration de lignes de conduite et d'autres documents de service sont encore plus vieilles. Cependant, l'ordre du jour de cette année ne comprend pas seulement des « affaires anciennes », mais nous donne aussi l'occasion de résoudre ces questions d'importance capitale.

Les événements de la semaine sont structurés de manière à permettre à la Conférence de prendre toutes les décisions essentielles à la prochaine étape de la transition vers le cycle biennal de la Conférence. Bon nombre des enjeux portent sur les politiques de la Conférence. Nous sommes bien conscients que, du point de vue de la plupart des membres, le *TWGWSS* n'est pas le premier souci d'une personne dépendante qui cherche à se rétablir ni d'un groupe de NA dont les efforts premiers sont d'apporter le message aux dépendants qui souffrent encore. Cependant, une question d'importance capitale au sujet de la fraternité sera un sujet central de discussion à la Conférence de cette année : « Quels seront les changements au Texte de base et au Petit Livre blanc que nous adopterons et quelles seront les priorités de NA quant au développement des publications sur le rétablissement ? » Tous les membres, peu importe leur expérience de service ou la durée de leur abstinence, ont de l'expérience pertinente à la discussion de ces questions.

Même si nous aurons plus d'occasions que jamais de nous perdre dans des détails de politiques et de manœuvres politiques, nous souhaitons que les dialogues et débats sur les propositions à l'ordre du jour serviront à rapprocher les participants et la fraternité. Nous espérons que les processus décisionnels de cette Conférence seront marqués par un esprit de discussion et de dialogue dans une atmosphère de confiance et de respect réciproque. Quoique l'ordre du jour et les affaires de la 25<sup>e</sup> Conférence des services mondiaux se composent de vieilles questions, l'occasion de les aborder d'une nouvelle manière nous engage à aller de l'avant.

**PROJET DE LA MOTION 21****Introduction**

La Conférence des services mondiaux de 1999 ( CSM ) a approuvé un plan pour traiter de toutes les questions et motions de 1998 et 1999 concernant les publications. Le plan du projet de la «Motion 21 » mandatait le Conseil mondial de «préparer un rapport complet, pour le *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence de 2000*, sur l'élaboration et la révision des publications approuvées par la fraternité pour les cinq à dix années à venir ». Vous trouverez ce rapport à l'annexe 1 de ce *ROC*. Dans la présente section du *ROC*, le Conseil mondial propose quatre motions découlant du projet de la motion 21 au cours de l'année passée. Nous avons tenté de simplifier notre explication des enjeux et des fondements les plus essentiels à ces quatre motions. Cependant, nous encourageons tous les membres intéressés à lire le rapport complet.

Les quatre motions sur les publications que le Conseil propose sont reliées. Par conséquent, comme les divers scénarios sont fort complexes, nous vous donnons la liste complète de ces motions avant de les commenter.

**Motion 1 : La fraternité devrait-elle faire une évaluation exhaustive des révisions et ajouts au Texte de base et au Petit Livre blanc ? Oui ou non ?**

**Motion 2 : Quand le Conseil mondial devrait-il offrir un plan détaillé pour commencer cette évaluation (de par la motion 1 ci-dessus) : (a) CSM 2002 ; (b) CSM 2004 ; ou (c) CSM 2006 ? Choisissez une de ces trois options : (a), (b), ou (c). ( La motion 2 ne sera présentée que si la motion 1 est adoptée. )**

**Motion 3 : Que le Conseil mondial encourage les comités régionaux des publications à élaborer des documents de base concernant le parrainage en 2000, et que le Conseil commence l'évaluation préliminaire des questions entourant la documentation sur le parrainage en 2001. ( La motion 3 ne sera pas présentée si l'option (a) de la motion 2 est approuvée. )**

**Motion 4 : De confirmer l'orientation générale du plan d'élaboration des publications telle que résumée ci-dessous. ( La forme que prendra la motion 4 dépend de l'issue des motions 1, 2 et 3. )**

Nous offrons ces quatre motions pour promouvoir la discussion sur l'élaboration des publications sur le rétablissement. Nous souhaitons que cela mène au consensus et à des décisions de la fraternité concernant l'élaboration des publications par rapport aux autres priorités. Le grand nombre d'options raisonnables fait qu'il a été difficile de les présenter en termes simples et en toute neutralité. Nous ne pouvons ni ne devons faire ces choix pour la fraternité : *c'est à vous de choisir*. Chaque membre et chaque groupe de NA y a un intérêt et a voix au chapitre. Notre intention est de présenter des options raisonnables et pratiques. Nous avons reçu suffisamment d'opinions contradictoires pour savoir que les avis sur ce que nous devrions faire sont très partagés. Cette hypothèse est à la base de notre organisation de ces motions. Si nous faisons erreur et que nous ayons consensus pour procéder de manière totalement différente, nous ne doutons pas que le consensus ne l'emporte. Nous serions heureux de tout consensus clair. Comme les opinions sont divergentes et les sujets complexes et interdépendants, nous prévoyons de vives discussions à la CSM de 2000 avant d'arriver à un plan d'action que tous pourront appuyer de tout cœur. Nous croyons que le but profond du *Rapport*

sur l'ordre du jour de la Conférence est de promouvoir la communication menant à une cohésion de ce genre au sujet de nos efforts de service. Nous souhaitons que ces motions soient discutées et considérées dans cet esprit.

Les motions 1, 2, et 3 sont des réponses directes à trois motions renvoyées au Conseil à la Conférence de 1998, soit les motions 21, 24 et 77 de la CSM de 1998. Bien qu'il soit inhabituel de présenter une motion sous forme de question, nous avons formulé les motions 1 et 2 de cette façon pour plus de clarté. Les décisions de la Conférence sur ces questions auront le même effet que pour toute autre motion. Notre dernière motion ( motion 4 ) demande à la fraternité de confirmer l'orientation générale du plan d'élaboration des publications et des rapports. Là aussi, nous avons préparé le rapport/plan en conformité avec la « motion 21 » adoptée par la CSM de 1999.

**Du ROC/CSM de 1998, Motion 21 : Texte de base/Petit livre blanc (Adoptée)**

**Du ROC/CSM de 1998, Motion 24: CMP Liste " A " (Adoptée puis renvoyée au Conseil)**

**CSM de 1998, Motion 77 : Livret sur le parrainage (Adoptée puis renvoyée au Conseil)**

Si vous n'êtes pas au courant du cadre et de l'histoire des motions de la CSM de 1998 et de ce projet, vous pouvez consulter notre rapport exhaustif ( addenda A ) dont un tiers environ est consacré à cette information. De la page 8 avec la section intitulée « Enjeux principaux et information générale » jusqu'à la page 14 de la section intitulée « Résumé des idées et commentaires de la fraternité », nous avons résumé l'information capitale qui appuie nos motions 1, 2, 3 et 4. Ces données de base appuient aussi les deux dernières sections importantes du rapport intitulé « Vue d'ensemble du plan d'élaboration des publications » qui commence à la page 20 et la section finale intitulée « Trois questions à débattre dans le futur » aux pages 23 à 28. Le rapport a été écrit pour être lu en entier. Ceci s'applique particulièrement en ce qui a trait à la motion 4 qui demande à l'assemblée de confirmer la direction générale du plan d'élaboration des publications tel que proposé.

Le premier acte de la CSM, après la création du Conseil mondial en 1998, a été de renvoyer les motions 21, 24 et 77 au Conseil. Nous le reconnaissons. Notre réponse à ces trois motions est la même : de présenter les motions 1, 2 et 3 pour que la fraternité en débattre. Les motions 1, 2 et 3 viennent de l'effort de mettre en contexte les questions sur le Texte de base et le Petit Livre blanc, et l'élaboration de nouveaux textes sur le parrainage par rapport à un plan d'ensemble d'élaboration des publications pour les cinq à dix prochaines années. Le contexte comprend aussi les priorités du Conseil et des Services mondiaux de NA à court et à long terme au présent stade de la transition à un nouveau système de service mondial.

### **Voulons-nous vraiment réviser le Texte de base et le Petit Livre blanc ?**

Étant donné notre histoire et l'importance du Texte de base, nous devrions viser l'unanimité avant d'implanter un projet touchant le Texte de base ou le Petit Livre blanc. Le Conseil ne propose aucun plan d'action détaillé pour réviser le Texte de base ou le Petit Livre blanc au cours du prochain cycle de la Conférence ( 2000-2002 ). À la place, le



Conseil présente les motions 1, 2, 3 et 4 combinées, ce qui, à notre avis, répond à l'esprit de la motion 21 de 1998 ainsi que du plan de projet de la motion 21 adopté à la CSM de 1999, lequel modifiait et élargissait la portée du projet.

Nous avons plusieurs raisons pour avoir choisi cette approche. Elles comprennent les résultats du sondage sur les publications de 1999 ( malgré les failles de ce sondage ), les idées aux dossiers que nous avons consultés, notre expérience personnelle et notre jugement.

Nous sommes fort conscients que la CSM de 1998 a adopté les motions 24 et 77 ( addenda A, page 3 ) pour ensuite les renvoyer au processus de la motion 21, un geste sans précédent. La révision du Texte de base ou du Petit Livre blanc aurait un impact majeur sur les nombreuses autres publications approuvées par la fraternité qui en contiennent des citations ou des extraits. Cependant, il n'y a pas véritablement de consensus pour affirmer que ce sont là nos priorités les plus pressantes en matière de publications. Le Conseil est d'avis qu'il est nécessaire et valable de passer par ce processus — *même si le résultat final confirme les priorités en matière de publications qui découlent des actions de la CSM de 1998 ( avec certaines clarifications incontournables )*.

Cela vaut vraiment la peine de prendre le temps de considérer soigneusement que faire au sujet du Texte de base et du Petit Livre blanc, et même s'il faut faire quelque chose. Nous sommes d'avis que ceci est conforme à l'esprit de la motion 21 adoptée en 1998. Mais nous sommes aussi conscients que certains seront déçus que le Conseil n'ait pas fait cette année l'évaluation exhaustive que demandait le cadre du projet courant. Nous croyons que ce délai était nécessaire et inévitable étant donné le stade actuel de la réorganisation de la structure des Services mondiaux de NA. Nous en avons longuement parlé dans le *Rapport de novembre de la Conférence*. **Du point de vue pratique, le Conseil considère que les exigences de la transition pendant le prochain cycle de la Conférence sont si importantes qu'il ne serait pas raisonnable d'entreprendre un projet de publication de la magnitude d'un livre.**

Nous avons parlé longuement de cette charge de travail dans le *Rapport de novembre de la Conférence*. Les tâches principales comprennent l'intégration de jusqu'à douze nouveaux membres au Conseil mondial ( qui, idéalement, se compose de vingt-quatre membres ), la mise sur pied du système de comités du Conseil, l'adaptation au cycle biennal de la Conférence, et l'instauration efficace du système mondial d'ateliers tel que proposé. La mise en place de la Banque mondiale de noms en tant que ressource fiable et efficace est au cœur du succès de toutes ces activités. Une autre priorité, qui touche à toutes les autres et qui fait partie de la mise en œuvre des changements amorcés à la CSM de 1998, est l'amélioration de la communication dans la fraternité ainsi que les relations de travail entre les Services mondiaux de NA et la fraternité. Toutes ces activités visent à raffermir les fondements du nouveau système des Services mondiaux de NA et à en assurer la sécurité. Il nous faut terminer le travail entamé à la suite des décisions de la CSM de 1998 pour la création de ce nouveau système mondial de service, ainsi que tous les nouveaux travaux qui ont découlé des 14 projets approuvés par la CSM de 1999.

Le Texte de base, toutes éditions et toutes langues confondues, est de loin la plus importante source de revenu des Services mondiaux de NA. Il représente environ 58 % des ventes de tous les livres sur le rétablissement et 34 % du revenu brut de 1999. Le Petit livre blanc est le plus ancien document de NA sur le rétablissement. C'est encore notre meilleur vendeur de tous les temps en termes de volume de ventes courantes annuelles. Même si, du point de vue de l'histoire de NA, le Petit Livre blanc est

important, il appartient à la même catégorie que toutes les autres publications sur le rétablissement.

Le Conseil est d'avis que notre bien-être commun et l'harmonie dans la fraternité — le fondement de nos douze traditions — sont infiniment plus importants que les considérations financières. Il est difficile d'imaginer qu'un autre projet puisse engendrer plus d'inquiétude ou d'intérêt chez les groupes et les membres de NA à travers le monde. Par conséquent, si la fraternité décide d'aller de l'avant, il faudra que tous les éléments de toute la structure de service communique avec la fraternité ( même si le projet se limite à une évaluation exhaustive ). De plus, il serait essentiel que le Conseil et les délégués à la Conférence travaillent ensemble de très près pour assurer l'efficacité de la communication et aussi pour assurer la saine gestion et surveillance du projet.

Le Conseil considère qu'il ne serait pas sage de proposer de changer le Texte de base ou le Petit Livre blanc avant de plus profondes délibérations. À ce stade, nous constatons d'importantes objections de la part de la fraternité à ce qu'on révise les chapitres 1 à 10. De plus, le Comité mondial des publications a déjà recommandé que l'on garde ces chapitre tels quels. D'autre part, il y a des membres qui attendent patiemment la fin des moratoires depuis 1998. Certaines idées de révision de ces chapitres sont sur la glace depuis 1983.

Quant à l'éventuel ajout de chapitres sur le parrainage et le service, la fraternité semble divisée. Même si le besoin de nouveau matériel sur le parrainage est important, il n'est pas évident que la fraternité croit que la meilleure place pour ces informations soit dans le Texte de base. L'appui à l'inclusion d'un chapitre sur le service est encore plus faible que pour un chapitre sur le parrainage.

La fraternité semble également divisée quant à la révision immédiate de la section sur les témoignages. Pour arriver à une résolution sur les besoins de la fraternité, il serait utile d'examiner la possibilité de changer les témoignages du tome II en même temps que de parler d'un éventuel projet de publication d'un livre de témoignages internationaux. Nous croyons que cette idée mérite qu'on s'y arrête et devrait être évaluée en fonction des éventuels changements à la section des témoignages.

Cette motion vise à promouvoir une approche globale à la prise de décisions. Cela implique que l'on considère avec attention tous les facteurs et les enjeux d'éventuels changements à notre premier livre sur le rétablissement qui est aussi le plus important, soit le Texte de base, et au livret qui est reproduit au début de chacun de ses huit premiers chapitres, soit le Petit Livre blanc. ( L'évaluation subséquente, si la Conférence adopte cette motion, servirait aussi à promouvoir activement ce même type de planification globale. )

On peut comparer la situation à celle d'un train de marchandises. Une fois parti, cela pourrait considérablement influencer tout ce qui touche aux SMNA et à la fraternité. D'une certaine façon, la CSM de 1998 a déjà amorcé le processus en demandant au Conseil de charger tout le cargo du Texte de base dans le train. En ce moment, le train demeure en gare en attendant que la fraternité lui donne le signal du départ. D'autre part, même si une autre Conférence pourrait en principe arrêter le train, nous avons observé que lorsqu'un train de NA est en marche, il devient très difficile de l'arrêter à cause de la force du mouvement et d'autres facteurs. Donc, la question qui se pose est la suivante : Voulons-nous vraiment faire partir ce train ? ( Que désirons-nous accomplir ? ). Dans l'affirmative, quels sont la destination et l'horaire de ce train ? Le Texte de base et le Petit Livre blanc ont-ils des lacunes ? Est-ce que ces publications contiennent des informations désuètes ou erronées qui exigent qu'on fasse l'effort de les

corriger ou de les réviser ? Est-ce que ces publications ont besoin d'être améliorées en ce moment en y ajoutant de l'information supplémentaire, qu'il s'agisse de nouveaux textes ou témoignages, ou des deux ? Sinon, est-ce qu'une ou l'autre de ces publications devrait rester telle quelle, ou les deux ? Ne pourrait-on pas ajouter l'information supplémentaire pour répondre aux besoins courants à d'autres publications de rétablissement ? Le Conseil croit que de nombreux membres ont de fortes opinions des deux côtés de la question et que la fraternité dans son ensemble doit participer à un dialogue avant d'entreprendre le projet de modifier le premier livre et le premier livret de NA. Notre rapport complet ( addenda A ) comprend des données de base concernant l'histoire des ces publications et du moratoire de 1988 à 1998, ainsi qu'un bref résumé de toutes les observations que nous avons reçues jusqu'ici et les actions des Conférences passées à ce sujet.

**Motion 1 : La fraternité devrait-elle faire une évaluation exhaustive des révisions et ajouts au Texte de base et au Petit livre blanc ? Oui ou non ?**

*But* : Le but de cette motion est de communiquer les enjeux d'une évaluation plus poussée des éventuels changements au Petit Livre blanc et au Texte de base. Cette motion encourage la fraternité à exprimer par son vote son approbation, ou sa désapprobation, à effectuer des changements à ces publications. ( Le terme « révision » signifie des retraits ou des changements importants dans les textes ou témoignages d'une ou l'autre publication. Le mot « ajout » se réfère à toute rédaction de nouveaux textes, chapitres ou témoignages pour l'une ou l'autre publication. )

*Répercussions financières* : Il s'agit ici de décider d'engager d'importantes ressources des Services mondiaux. Cependant l'impact réel dépend de quand et comment ce travail serait entamé. Cette motion, de par elle-même, n'implique aucune répercussion financière directe.

*Politique modifiée* : Cette motion ne modifierait aucune politique de la CSM.

**Et si la fraternité répond non ?**

Si la fraternité répond non à la motion 1, il en découle deux conséquences importantes.

Premièrement, le Conseil ne présenterait évidemment pas la motion 2. La question de modifier le Texte de base et le Petit Livre blanc serait réglée pour le moment. Cependant, il n'y aurait pas de moratoire et la fraternité serait libre de reconsidérer cette question à l'avenir.

Deuxièmement, la motion 3 serait quand même pertinente. Une réponse négative à la motion 1 réduirait la portée d'un projet sur le parrainage, mais permettrait que les textes soient publiés autrement. Le " non " à la motion 1 signifierait que la fraternité ne veut pas que de nouveaux textes sur le parrainage soient publiés dans le Texte de base sous la forme d'un nouveau chapitre. Cela n'empêcherait pas de demander à des comités des publications de commencer à rédiger de nouveaux documents de base en 2000 et au Conseil de commencer son évaluation en 2001 au sujet du contenu final et de la forme qu'on lui donnerait ( soit une nouvelle brochure ou un nouveau livret, soit intégrer les nouveaux textes à la brochure ou au livret actuel, soit les deux ). Une réponse négative à la motion 1 empêcherait seulement que l'on insère un nouveau

chapitre sur le parrainage dans le Texte de base, du moins au cours du prochain cycle de la Conférence.

**Si la réponse est oui, la question suivante ( motion 2 ) demande quand devrait débuter cette évaluation.**

Si la fraternité répond affirmativement à la motion 1, les discussions sur la motion 2 permettront à la Conférence de décider quand l'évaluation du Texte de base ou du Petit Livre blanc, ou des deux, devrait commencer. La motion du Conseil propose trois dates : CSM 2002, CSM 2004 ou CSM 2006. Le Conseil ne pense pas pouvoir commencer une telle évaluation pendant le prochain cycle de la Conférence, soit entre les CSM de 2000 et de 2002, étant donné les exigences découlant de la transition. C'est pourquoi le Conseil ne propose pas cette option, car elle ne serait ni faisable ni raisonnable.

Si la motion 1 est adoptée, voici ce que l'évaluation impliquerait, peu importe quand elle débiterait. Si elle est adoptée, l'évaluation aurait deux intentions. La première phase se pencherait sur des questions de fond pour arriver à un consensus dans toute la fraternité portant sur le contenu à changer, à réviser ou à ajouter. Ces questions de fond comprennent également le style, le ton et la continuité. Par « continuité » on veut dire l'assurance d'un certain niveau de cohérence de style et de ton du nouveau texte à l'ancien ou la détermination du degré de différence acceptable. La deuxième phase porterait sur des questions du processus complexe d'élaboration y compris comment certaines recommandations de l'évaluation s'appliqueraient à des projets ultérieurs. par exemple, cet examen porterait sur les méthodes d'élaboration, les budgets, les échéanciers, les processus de révision et de consultation, et le processus d'approbation ( dans le cadre des options existantes dans le *processus courant d'approbation des publications* ).

Cette manière de faire l'évaluation, si elle est autorisée, faciliterait l'approche globale à la prise de décisions. Ce principe sous-tend tous les changements à la structure de service ; de plus, c'est une nouvelle dynamique pour la Conférence et la fraternité. Entre 1983, date de parution du livre, et 1988, nous avons eu cinq éditions en cinq ans. Le Conseil désire engager la fraternité dans une évaluation globale afin que tous les changements possibles soient envisagés en même temps. Le but de l'évaluation est de décourager les révisions à la pièce au Texte de base pour éviter d'avoir plusieurs éditions en un court laps de temps.

Finalement, il y a une conséquence importante à l'option ( a ) de la motion 2. Cette option fait commencer le processus au cours du prochain cycle de la Conférence. Si la Conférence décide cette année qu'elle désire que l'évaluation débute dès l'adoption d'un plan de projet détaillé à la CSM de 2002, le Conseil devra préparer ce plan de projet pour l'évaluation au cours des 18 prochains mois. Étant donné la charge de travail prévue pendant le prochain cycle de la Conférence pour établir les comités, le système mondial d'ateliers et d'autres aspects de la transition au cycle biennal de la Conférence, tout autre aspect du plan d'élaboration des publications devrait être mis sur la glace. Ce travail est décrit sous les motions suivantes, soit les motions 3 et 4.

Nous croyons que ces limites à la charge de travail ne résultent que partiellement de la capacité restreinte du Conseil à administrer le travail de tout le service mondial de NA. La réalité des ressources limitées est partie intégrante dans ce que le Conseil considère comme faisable et raisonnable par la fraternité, la Banque mondiale de noms, et le personnel du BSM pendant cette période de temps, car il doit tenir compte des limites individuelles et des contraintes de ressources humaines et financières dans toutes

les parties des Services mondiaux de NA. Nous croyons qu'il est important de maintenir un équilibre entre la quantité et le rythme du travail que nous voulons accomplir, et la qualité des résultats.

Plus précisément, si la Conférence adopte la motion 2 en choisissant de débiter en 2002, le Conseil ne déposera pas la motion 3. Cela représenterait deux projets majeurs pendant le même cycle de la Conférence, lequel est déjà surchargé par les aspects extraordinaires de la transition. La motion 3 sur le projet de parrainage pourrait être considérée si la Conférence adopte la motion 2 avec un échéancier débutant à la CSM de 2004 ou de 2006. Dans les deux cas, le travail préliminaire d'élaboration des documents de base sur le parrainage et l'évaluation des enjeux pourraient s'accomplir de pair si la Conférence adopte la motion 3. Ce travail préliminaire se raccorderait bien au projet d'évaluation du Texte de base qui débiterait en 2004 ou en 2006. Mais d'essayer d'entreprendre les deux en même temps, ce qui serait le cas dans l'éventualité de l'adoption de la motion 2 avec le commencement en 2002, équivaldrait à deux trains de marchandise en route de collision vers le même croisement.

De plus, comme vous pourrez le voir en examinant la motion 4 ci-dessous, le Conseil a identifié six autres tâches en plus du projet sur le parrainage. Celles-ci sont décrites aux points D, E, F, G, H, et I de la motion 4. Tout cela devra aussi être mis en veilleuse indéfiniment. Par conséquent, si la motion 2 est adoptée pour débiter à la CSM de 2002, le Conseil réduirait la motion 4 aux points A et B. Cela signifierait qu'on établirait le Comité des publications, préparerait le plan d'évaluation du Texte de base et du Petit Livre blanc et qu'on ne ferait rien d'autre. Les points C à D serait remis indéfiniment.

Chaque projet entrepris en coûte d'autres. Faire une chose signifie retarder le moment d'en faire une autre. De plus, le Conseil considère que de commencer un projet de révision du Texte de base et du Petit Livre blanc en ferait le seul et unique projet de la fraternité pendant au moins six ans. Aucun autre projet de publication ou quoi que ce soit d'autre ne serait faisable. Choisir de faire des révisions ou des ajouts au Texte de base et au Petit Livre blanc utiliserait, pendant au moins six ans, des ressources qui auraient pu être disponibles pour d'autres choses. En débutant à la CSM de 2002, cela signifierait que toutes les ressources des frais variables seraient réservées au projet du Texte de base jusqu'à la CSM de 2008. De même, débiter à la CSM de 2004 voudrait dire de les réserver à partir de la CSM de 2004 jusqu'à celle de 2010 pour le projet du Texte de base, ou de la CSM de 2006 à celle de 2012 si on commençait en 2006.

**Motion 2 : Quand le Conseil mondial devrait-il offrir un plan détaillé pour commencer cette évaluation (de par la motion 1 ci-dessus) : (a) CSM de 2002 ; (b) CSM de 2004 ; ou (c) CSM de 2006 ? Choisissez une de ces trois options: (a), (b) ou (c).**

*But* : Donner l'occasion à toute la fraternité de discuter et de décider à quel moment devrait débiter l'évaluation exhaustive du Texte de base et du Petit Livre blanc.

*Répercussions financières* : L'élaboration d'un plan détaillé dépendrait de la spécificité du projet. Au minimum, trois réunions d'une équipe de travail du Comité des publications coûteraient 30 000 \$ y compris les frais d'administration. Jusqu'à ce qu'un plan soit établi pour ce projet, nous ne sommes pas en mesure de calculer les coûts en personnel.

*Politique modifiée* : Cette motion ne modifierait aucune politique de la CSM.

### **Parrainage/Marrainage**

Nous recommandons qu'on appuie l'élaboration de nouveaux textes sur le parrainage/marrainage pendant le prochain cycle de la Conférence par les comités locaux et régionaux des publications. Nous croyons qu'il y a consensus au sein de la fraternité quant au besoin de nouveaux textes sur le parrainage/marrainage. C'est en 1992 que le CMP a d'abord remarqué que le dépliant informatif avait besoin de révisions. Depuis lors, on n'a pas cessé de discuter de propositions pour le réviser, pour produire un nouveau fascicule ou pour ajouter un nouveau chapitre au Texte de base. De plus, comme nous l'indiquons plus bas, la CSM de 1998 a adopté la motion 77 pour ensuite la renvoyer au projet de la motion 21. Au cours du cycle 2000 à 2002, on se pencherait principalement sur l'évaluation pour arriver à un consensus sur la forme et le fond du projet qui clarifiera si les nouveaux textes devraient être publiés en plus du dépliant informatif existant ou s'ils devraient le remplacer ou le réviser. Le sondage sur les priorités en matière de publications ( ou des groupes de concertation ou des ateliers de la fraternité, entre autres ) servira aussi à clarifier quels projets devraient être recommandés, s'il y a lieu, pour la période de 2002 à 2012.

Nous tenons à démentir la rumeur selon laquelle une première ébauche sur le parrainage/marrainage dormirait dans nos archives. Aucun membre du Conseil mondial ou d'un comité n'a jamais rien entrepris pour rédiger de nouveaux textes sur le parrainage/marrainage. Il n'y a pas des centaines de pages de matériel de base dans nos dossiers, mais seules quelques pages à l'état d'ébauche qui nous viennent d'un membre et d'un comité des publications.

En adoptant cette motion, nous donnerions libre cours et encouragerions les comités des publications locaux et régionaux à commencer l'élaboration de textes sur le parrainage/marrainage dès 2000 ( comme les projets de publications de la liste de travail « C » auxquels travaillaient ces comités par le passé ). On le ferait en commençant par demander à la fraternité de nous faire part de ses commentaires si la motion 3 est adoptée, et en distribuant le matériel de fond actuel aux comités des publications locaux et régionaux qui voudraient y travailler. Nous pensons pouvoir accomplir cela avec un minimum de ressources. Ensuite, vers 2001, le Conseil pourrait s'engager activement dans le processus d'évaluation à l'aide d'instruments d'évaluation non spécifiés tels qu'un sondage, des groupes de concertation ou des ateliers, pour recueillir les idées d'une large part de la fraternité au sujet de la forme et du contenu d'un éventuel document sur le parrainage/marrainage.

Quelle forme et quel contenu la fraternité désire-t-elle pour un nouveau document sur le parrainage ? En particulier, qu'est-ce que la fraternité veut dire ou sent le besoin de dire sur le parrainage qui n'a pas encore été exprimé dans les publications actuelles ? De plus, où devrait-on insérer cette information : dans le Texte de base, dans un guide d'introduction, dans un nouveau livret, dans le dépliant informatif actuel, dans un nouveau dépliant, ou un amalgame de tout cela ?

Le Conseil présentera à la CSM de 2002 un rapport sur les résultats de cette évaluation qui permettra à la Conférence de décider comment le travail devrait continuer. Le rapport du Conseil comprendrait les résultats préliminaires de son évaluation, les progrès du plan révisé d'élaboration des publications proposé dans le ROC de 2002, certains résultats et des recommandations. Cependant, en conformité avec notre recommandation, la Conférence ne pourrait ni approuver ni publier les documents avant la CSM de 2004. D'ailleurs cette échéance s'atteindrait seulement si la CSM de

2002 décidait de ne pas intégrer les informations au Texte de base. Et cela parce que nous sommes persuadés que si l'évaluation de ce livre débutait après la CSM de 2002, il faudrait au moins six ans, c'est-à-dire jusqu'à la CSM de 2008, avant qu'il soit possible ou prudent d'approuver une sixième édition du Texte de base. Cette période de temps découle de la motion 2, qui démontre clairement que l'évaluation du Texte de base ne pourrait pas débiter avant la CSM de 2002 au plus tôt.

Le *Rapport de novembre de la Conférence* donnait une grande partie du raisonnement de l'échéancier des motions 2 et 3. Si la fraternité adopte l'une ou l'autre à la CSM de 2000, celles-ci se transformeraient en projet important. Si la Conférence adopte la motion 2 et choisit l'échéancier débutant à la CSM de 2002, le Conseil ne présentera PAS la motion 3.

**Motion 3 : Que le Conseil mondial encourage les comités régionaux des publications à élaborer des documents de base concernant le parrainage en 2000, et que le Conseil commence l'évaluation préliminaire des questions entourant la documentation sur le parrainage en 2001.**

*But* : Répondre aux demandes répétées de la fraternité en ce qui a trait à la rédaction de textes sur le parrainage aussi tôt que possible, tout en reportant à la CSM de 2002 la décision finale quant au contenu et à la forme par suite des premiers résultats du travail.

*Répercussions financières* : Les coûts dépendent, ici aussi, des détails du plan de projet. Le coût de la coordination et de l'élaboration serait environ le même que celui détaillé à la motion 2.

*Politique modifiée* : Cette motion ne modifierait aucune politique de la CSM.

**Confirmer le plan d'élaboration des publications**

Le Conseil recherche un vote de confiance sur le plan global détaillé dans notre rapport complet sur le plan d'élaboration des publications. Le Conseil demande un accord ou un désaccord de principe. Quant aux autorisations particulières, elles se donnent à la Conférence lors de l'approbation du Budget unifié. La Conférence autoriserait tout travail sur des publications par la discussion et le vote sur une motion pour l'approbation du Budget unifié détaillé. Cela comprendrait la confirmation que ce rapport et ce plan sont des documents de travail que le Conseil réviserait tous les deux ans et présenterait à la fraternité dans chaque *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence*.

Nous considérons ce processus d'approbation comme un remplacement de l'ancienne méthode de détermination des priorités, soit le processus des listes de travail A, B, C et D. Notre rapport complet dans ce *ROC* ( addenda A ) est un document de travail que le Conseil réviserait tous les deux ans pour le présenter à la Conférence dans le *ROC*. Comme ce document de travail a été élaboré en fonction de l'évaluation des besoins en matière de publications et des décisions de la Conférence, ce qui est aujourd'hui un plan biennal deviendrait un plan à plus long terme.

Nous le répétons, la Conférence devra tout de même approuver tout travail majeur. Le processus décisionnel prend la forme d'une résolution et d'une discussion menant à l'approbation du Budget unifié. Tel qu'indiqué à l'annexe 3 du rapport complet, certaines parties du travail proposé seront inscrites sous la rubrique des services courants du Budget unifié, c'est-à-dire les dépenses fixes ; par exemple, l'établissement

du comité des publications du Conseil. Au contraire, d'autres activités dépendront de projets détaillés et seront répertoriées dans la portion variable du budget ; par exemple, le projet de parrainage/marrainage décrit plus haut, si la Conférence adoptait la motion 3.

**Motion 4 : De confirmer l'orientation générale du plan d'élaboration des publications telle que résumée ci-dessous :**

- A. Mettre sur pied le Comité des publications. Ceci comprend l'élaboration d'outils d'évaluation pour déterminer les besoins de la fraternité en matière de création et de révision des publications sur le rétablissement ainsi que le consentement consensuel sur les priorités.**
- B. Dépendant de l'issue des motions 1 et 2 ( voir plus haut ), préparer un plan d'action détaillé pour évaluer les révisions ou les ajouts au Texte de base et au Petit Livre blanc.**
- C. Dépendant de l'issue des motions 1, 2 et 3 ( voir plus haut ), commencer l'évaluation de nouveaux documents sur le parrainage et présenter un compte rendu à la CSM de 2002.**
- D. Élaborer un bulletin sur « L'Internet et la onzième tradition ».**
- E. Préparer un document de discussion concernant la « surveillance » et le Petit Livre blanc.**
- F. Recueillir les points de vue de la fraternité sur la question à débattre n°1, « Le processus de révision des publications approuvées par la fraternité » et en faire rapport à la CSM de 2002.**
- G. Recueillir les points de vue de la fraternité sur la question à débattre n°2, « Les publications visant des besoins spécifiques » et en faire rapport à la CSM de 2002.**
- H. Recueillir les points de vue de la fraternité sur la question à débattre n°3, et préparer un document pour servir aux discussions concernant les traductions.**
- I. Préparer un plan de cinq à dix ans actualisé pour l'élaboration des publications et le présenter à la CSM de 2002.**

*But :* Le Conseil propose cette motion afin de confirmer l'orientation du rapport complet sur l'élaboration des publications que nous avons inclus dans le *ROC* tel que mandaté par le plan de projet de 1999 approuvé par la CSM. Le but de la motion 4 est de démontrer clairement le moyen par lequel la Conférence peut exercer son autorité en matière de publications sur le rétablissement et souligne la responsabilité du Conseil.

*Répercussions financières :* Nous ne sommes pas en mesure de jauger des répercussions financières de cette motion en ce moment.

*Politique modifiée :* Cette motion ne modifierait aucune politique de la CSM.

Donc, si la Conférence adopte la motion 2 d'évaluer le Texte de base et décide qu'un plan de projet doit être adopté à la CSM de 2002, le Conseil ne déposera pas la motion 3 et éliminera les points C à I de la motion 4.



**Processus d'approbation des documents sur le service**

À la CSM de 1998, un des projets approuvés par la Conférence a été « de préparer, pour inclusion au *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence*, un rapport détaillé pour la création et l'approbation des documents sur le service ». Le plan de projet notait qu'avec les changements à *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure* et aux structures mondiales de service, il n'y avait plus de processus d'approbation des documents sur le service. De plus, comme les conseils et les comités impliqués dans l'ancien processus n'existaient plus, il fallait en déterminer un nouveau pour répondre aux besoins changeants de la fraternité à travers le monde.

À l'origine, le projet devait comprendre l'élaboration de documents de service, le processus d'approbation et éventuellement, un processus visant à l'élaboration et à l'approbation des documents historiques. On a passé assez longtemps à essayer d'élaborer un processus pour l'élaboration des documents sur le service. Nous avons réalisé que ce n'était pas nécessaire puisque nous avons un processus bien établi, soit le Processus sur les nouveaux projets, décrit dans les lignes de conduite du Budget unifié. Tout processus d'élaboration ferait partie des plans d'action de ces nouveaux projets. Voilà pourquoi le projet a été modifié en cours de route pour ne comprendre que l'approbation des documents de service. Nos discussions au sujet des documents historiques a porté sur la controverse soulevée par le développement et l'approbation de *Miracles Happen*. Nous avons aussi reconnu que les projets historiques devraient toujours être considérés individuellement dans notre nouveau processus. Avant que les travaux de la Conférence des services mondiaux ne commencent, nous présenterons un plan de projet comprenant des détails sur l'élaboration et l'approbation des documents en question. Les participants pourront alors l'approuver ou le modifier s'il y a lieu. Le processus pour tout projet historique sera toujours approuvé d'avance par la Conférence des services mondiaux.

Le *Plan de développement de la fraternité* précise au But 2 l'importance de : « Augmenter et améliorer les instruments de développement de la fraternité disponibles auprès des Services mondiaux — comme les manuels de service, les bulletins, les manuels et les documents de formation — qui abordent les questions et les enjeux relatifs au rétablissement et au service. » Tout processus mis en place pour mener à ce but doit prendre en considération les changements prévus à la Conférence des services mondiaux, c'est-à-dire le cycle biennal de la Conférence et l'évolution vers une Conférence qui se concentrerait plus sur la discussion des problèmes.

À partir de 2000, la Conférence des services mondiaux se réunira tous les deux ans plutôt que chaque année. En utilisant un processus modelé sur les précédents et adapté à notre nouvelle structure, on élaborerait un plan d'action pour un projet donné de documents sur le service pendant un cycle de la Conférence, on le présenterait à la prochaine Conférence pour être classé par ordre d'importance, enfin on produirait les documents de service pour les soumettre à l'approbation de la Conférence *subéquente*. Le processus pourrait donc prendre des années. Pour certains projets cela pourrait être approprié et répondre aux besoins de la fraternité. Cependant, il est évident qu'il nous faut un processus plus souple pour répondre à un plus grand éventail des besoins de NA. Par conséquent, nous proposons des mécanismes dont la Conférence pourra se servir pour nous mandater à accélérer quand il le faut.

Un autre facteur qui nous a influencé à préparer cette proposition est que la Conférence des services mondiaux se dirige vers un type de réunion axée sur la

discussion et où le consensus serait à l'honneur. Quoique nous n'ayons pas encore totalement réalisé ce virage, il est évident qu'il nous faut un *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence* ( *ROC* ) qui comprend des sujets très pertinents pour les membres et les groupes. La fraternité sera mieux servie si seuls les documents de service en rapport direct avec les groupes et les membres sont publiés dans le *ROC*. Si cette proposition est adoptée, les documents de service à l'intention des comités et conseils de service ne se trouveront plus dans le *ROC*, mais seraient plutôt distribués aux participants à la Conférence. De cette manière, les délégués régionaux pourraient choisir de travailler sur ce matériel en comité, en atelier ou en assemblée, ou de se préparer au vote de la façon qui conviendrait le mieux à leur région. Cela libérerait les membres et les groupes et leur permettrait de porter leur attention sur les réunions de rétablissement et la diffusion du message, sans qu'il soit nécessaire de faire ratifier toutes les décisions qui les concernent à tous les niveaux de service.

Nous considérons que la motion suivante servirait à établir un processus pour que les documents sur le service puissent être approuvés d'une manière qui réponde aux besoins de la fraternité, au bon moment et efficacement tout en incluant un système de responsabilisation.

**Motion 5 : D'entériner le processus d'approbation des documents sur le service et de l'inclure dans *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure* ( édition de 2000 ) :**

#### **Processus d'approbation des documents sur le service**

**Les documents produits par les Services mondiaux de Narcotiques Anonymes dont le but est d'aider les membres, groupes, conseils de service ou comités de NA à offrir les services de NA seront catégorisés comme suit pour les besoins du processus d'approbation :**

- A. Les documents approuvés par la fraternité sont ceux qui ont été approuvés par la Conférence des services mondiaux principalement à l'usage des groupes et des membres. Ce type de document sur le service sera distribué aux participants à la Conférence par voie du *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence* pour être considéré à la Conférence des services mondiaux au cours de la séance sur les affaires anciennes.**
- B. Les documents approuvés par la Conférence sont ceux qui ont été approuvés par la Conférence des services mondiaux principalement à l'usage des conseils et comités de service. Ce type de document sera envoyé aux participants à la Conférence au moins quatre-vingt-dix jours avant la réunion de la Conférence des services mondiaux pour être considéré au cours de séances sur les affaires nouvelles.**
- C. Les documents sur le service qui doivent être approuvés par la Conférence peuvent être distribués à la fraternité avant d'être approuvés par la Conférence en autant que sont respectées les conditions 1 et 2 ci-dessous, et soit la 3<sup>e</sup> ou la 4<sup>e</sup>.**
  - 1. Le document est clairement identifié comme étant « En attente de l'approbation de la Conférence » et imprimé avec une couleur et une entête distinctives ; et**
  - 2. Le travail est terminé et l'ébauche a été approuvée par le Conseil mondial ; et**
  - 3. Les participants à la Conférence ont autorisé la distribution anticipée de**

- ces documents de service en approuvant le plan de projet ; ou
4. Ces documents de service ont été identifiés par le Conseil mondial comme étant des ressources pertinentes à l'ajout ou à la révision de documents existants et comme répondant à des besoins exprimés par la fraternité. Ce type de documents sur le service pourrait aussi être publié plus tard séparément si la Conférence l'approuve.
- D. Une fois approuvé, la présentation de ces documents sera modifiée conformément à celle des publications approuvées. Si la Conférence des services mondiaux ne les approuve pas, la distribution cessera.
- E. Les documents approuvés par le Conseil sont ceux que le Conseil mondial est autorisé à approuver et à publier. Cette catégorie comprend des articles ou des bulletins sur le service, les questions philosophiques liées à NA, les douze traditions de NA et les douze concepts pour le service dans NA. Les documents présentés à des événements professionnels publiés à l'intention de la fraternité ou du grand public font également partie de cette catégorie. La publication de ce type de documents doit être approuvée par une majorité des deux tiers du Conseil.

*But* : Établir un processus de la Conférence des services mondiaux pour l'approbation des documents de service.

*Répercussions financières* : Il n'y a pas de répercussions financières résultant directement de cette motion.

*Politique modifiée* : Cette motion modifierait la politique de la CSM suivante :

***A Temporary Working Guide to Our World Service Structure (édition de 1999)***

L'article suivant serait annulé :

Page 20, « Adopté le 4/30/87 : Que les documents soient présentés pour approbation à la CSM avant leur publication à moins que le Conseil mondial ne les approuve par une majorité des deux tiers des voix. »

## Cycle biennal de la Conférence

La série suivante de motions présente nos recommandations au système de la Conférence pour nous permettre de commencer notre transition à un cycle biennal. Nous avons examiné le système de la Conférence au complet plutôt que de simplement modifier les délais du système annuel pour les ajuster au système biennal. Les discussions de septembre dernier à la Réunion des services mondiaux et les commentaires que nous avons reçus appuient cette orientation. Ce qui suit sont des éléments interdépendants qui, ensemble, constituent un système, accentuent la communication et servent à aider la Conférence à devenir plus efficace dans la réalisation de sa mission qui se lit comme suit :

### **Énoncé de la mission de la Conférence des services mondiaux<sup>1</sup>**

La Conférence des services mondiaux de NA réunit tous les éléments des Services mondiaux de NA dans le but de favoriser le bien de l'ensemble de NA. La mission de la CSM est d'unifier NA partout dans le monde en fournissant un lieu de rencontre où :

- les participants peuvent proposer des initiatives qui appuient la vision d'avenir des services mondiaux et obtenir l'accord de la fraternité sur celles-ci ;
- la fraternité peut, en se communiquant ses expériences, sa force et son espoir, s'exprimer collectivement sur des questions affectant NA dans son ensemble ;
- les groupes de NA ont un mécanisme par lequel ils peuvent guider et diriger les activités des services mondiaux de NA ;
- les participants peuvent s'assurer que les divers éléments du niveau mondial de NA sont toujours responsables de leurs actes devant les groupes qu'ils servent ;
- les participants sont inspirés par la joie que procure le service désintéressé et par le sentiment que leurs efforts comptent.

Nous présentons ce qui suit en motions séparées parce que nous croyons que cela en facilitera l'examen par la fraternité. Comme ces idées sont interdépendantes, il n'est pas aisé de les isoler dans *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure (TWGWSS)*. Voilà pourquoi nous avons inclus l'édition de 1999 du TWGWSS en notant toutes les sections touchées par les motions sur le cycle biennal. Cela évite d'avoir à énumérer toutes ces politiques sous chaque motion. Nous souhaitons que cela vous facilitera la tâche. Nous vous offrons une version du TWGWSS qui comprend les idées que nous présentons cette année. La dernière motion sert à mettre à jour le *Droit de propriété intellectuelle de la fraternité* pour qu'il soit conforme au cycle biennal. Vous trouverez de l'information supplémentaire à ce sujet dans notre rapport de septembre 1999 que vous pouvez obtenir du Bureau des Services mondiaux sur demande.

### **Contexte**

La Conférence a adopté la motion suivante en 1998 ( c'est d'ailleurs ce qui a provoqué notre travail ) :

**D'instaurer un cycle biennal de la Conférence à partir de la fin de la CSM de 2000. Avant la mise en œuvre, le Conseil mondial présentera tous les changements aux politiques de la Conférence à la Conférence des services mondiaux**

---

<sup>1</sup>Adopté le 28 mai 1996, sujet à être examiné et/ou révisé par l'entremise du *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence*.

*But* : De passer d'un cycle annuel de la Conférence à un cycle biennal après la CSM de 2000.

Notre fraternité a beaucoup grandi depuis quinze ans et cela se reflète à la Conférence des services mondiaux. En 1984, il y avait 47 participants à la Conférence représentant 34 régions dont une n'était pas située aux États-Unis. La CSM de 1999 a réuni 110 participants représentant 93 régions dont 27 en dehors des États-Unis. Nous sommes réellement devenus une communauté mondiale de NA. Cet accroissement est assorti de bon nombre d'enjeux divers et complexes qui affectent NA dans son ensemble. Nous offrons ce qui suit pour aider la Conférence à entamer les changements qui s'imposent pour passer au cycle biennal et pour mieux servir la fraternité.

### **Le cycle des travaux de la Conférence**

Nous avons examiné les documents qui, au fil des ans, ont été produits pour proposer des façons d'améliorer la Conférence, y compris l'inventaire de la Conférence. En général ces informations portaient sur deux thèmes : la communication et le fonctionnement de l'événement connu sous le nom de « Conférence ». Nous sommes d'avis que beaucoup de problèmes qui se présentent au cours de la semaine de la conférence sont le résultat de ce qui se passe entre les Conférences.

Depuis le début, le *Plan de développement de la fraternité ( PDF )* a réclamé l'établissement, au plus tard en 1999-2000, d'un système d'ateliers interactifs pour la fraternité entière développé par les Services mondiaux et faisant usage de toute l'expérience de la fraternité. C'est le But 8 du PDF : « Améliorer les communications face à face dans la fraternité ». Le raisonnement qui sous-tend ce but dit : « La communication est un facteur dans tout ce que nous faisons. Elle a été identifiée comme un enjeu crucial par le processus d'inventaire, mais il n'y a pas encore eu de résolution touchant cela. En plus d'améliorer la communication écrite, les Services mondiaux doivent augmenter la communication face à face avec la fraternité par le biais d'ateliers parrainés par les communautés de NA locales... »

Selon notre vision, ces ateliers auront comme résultat de rendre les Services mondiaux plus aptes à répondre aux besoins de la fraternité et créerons des occasions de dialogue et de formation ainsi que de partage d'expérience, de force et d'espoir. Nous croyons que ces ateliers peuvent devenir le pivot d'où on pourra augmenter l'efficacité du système et aider les délégués, les membres du Conseil mondial et le personnel du BSM à remplir plus efficacement leur rôle en matière de service mondial.

Comme les besoins et les contextes diffèrent d'un endroit à l'autre, nous demandons la possibilité d'expérimenter diverses modes d'application de ces ateliers pendant les deux prochaines années. Nous voulons pouvoir créer des ateliers planifiés par les Services mondiaux, les forums de zone, les régions et les délégués. Nous désirons inclure les expériences des groupes, des services locaux, des zones et des services mondiaux dans le choix des sujets pour les ateliers et dans la participation aux comités. Nous espérons attirer la participation de membres qui apporteront une large gamme d'expérience de service et de rétablissement.

Nous désirons créer un partenariat avec les membres des zones, des régions ou avec les délégués dans le but de déterminer les buts, objectifs et sujets de chaque atelier. Pour établir des partenariats efficaces, il faudrait délimiter les besoins précis de chaque coin du monde et élaborer des plans en conséquence. Certaines zones seront mieux servies en offrant ces ateliers séparément de toute autre activité, d'autres zones préféreront les

adjoindre à des événements courants. Nous devons tous travailler en collaboration pour planifier et mettre en œuvre ces ateliers, y participer et bien répondre aux besoins de la fraternité locale. Les Services mondiaux assumeront la coordination générale et serviront de centre de communication ; ils pourraient en outre coordonner la logistique et réserver les locaux.

Nous croyons qu'il serait raisonnable de nous limiter à six ateliers au maximum au cours du prochain cycle de la Conférence. Étant donné la nature expérimentale de ces ateliers, ils varieront dans les détails en fonction des conversations dans les communautés locales. Nous pensons qu'il y aura une certaine évolution et qu'une certaine autonomie devrait être accordée afin que ces ateliers se développent en collaboration avec les Services mondiaux, les zones locales et les délégués. En même temps, les Services mondiaux continueront à participer aux ateliers régionaux et multirégionaux, aux activités de développement de la fraternité, aux réunions des Services mondiaux quand elles sont convoquées, et aux réunions des forums de zone.

La présente motion décrit le cycle complet de la Conférence. Nous avons écrit cette section pour bien décrire l'inter-Conférences. La seule idée nouvelle de la section est celle concernant les ateliers mondiaux.

**Motion 6 : D'inclure la section suivante intitulée «Le cycle de travail inter-Conférences » dans *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure*.**

**Le cycle de travail inter-Conférences**

**Le fondement du cycle de travail de la Conférence est la communication pour établir un dialogue efficace entre les éléments des Services mondiaux, y compris les délégués, et la fraternité. Il s'agit de communiquer afin de promouvoir les idées nouvelles, la pleine participation et les occasions de dialogue pour atteindre le consensus et réaliser l'harmonie. Pour ce faire, il faut que l'information se transmette ouvertement dans les deux sens et sans heurts. Nous sommes tous responsables de la bonne communication.**

**Entre les réunions, la communication sert à informer les participants pour qu'ils soient bien préparés lorsqu'ils prendront place à la prochaine Conférence. Cette préparation a autant d'importance que le temps passé à chaque réunion de la Conférence. C'est pendant le cycle inter-Conférences que les Services mondiaux font la plus grande partie du travail que la Conférence précédente a approuvé. La communication au cours du cycle prend essentiellement trois formes : les rapports, les observations sur de nouveaux projets, et la participation au système mondial d'ateliers et à d'autres événements.**

**Le *Rapport sur la Conférence*, les *Nouvelles SMNA*, le *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence*, le *NA World Services Inc. Annual Report*, et le *Quarterly Financial Report* sont des publications régulières des Services mondiaux. Leur but est de fournir des informations sur les activités courantes des Services mondiaux, les états financiers, les questions d'intérêt pour les participants à la Conférence et la fraternité, et de faire le point sur les projets approuvés par la CSM. ( Les détails sur ces publications se trouvent à la fin de la présente section. Les Services mondiaux de NA publient aussi de nombreux périodiques qui concernent plus la fraternité tels que le *NA Way Magazine*, *Reaching Out* et *Meeting by Mail*. )**

Ce n'est pas seulement le contenu de ces publications qui est à l'origine de leur succès, c'est aussi les observations données par les délégués et d'autres membres de la fraternité. Toutes les idées et suggestions, qu'elles soient positives ou négatives, sont activement sollicitées et toujours les bienvenues.

Le Conseil mondial discute, évalue et raffine les idées qui lui sont suggérées entre les réunions de la Conférence. Le *Processus pour les nouveaux projets* décrit plus loin dans ce manuel, dépend des idées offertes par des individus, des groupes, des comités de service et du Conseil mondial tout au long du cycle biennal. Le Conseil mondial considère toutes les idées, propositions et suggestions avant de faire ses recommandations le plus tôt possible aux participants à la Conférence. Bon nombre d'idées présentées ont trait à des services courants ou ne requièrent pas l'attention de la Conférence. Dans ces cas-là, il est possible d'agir sans qu'un plan de projet soit nécessaire. Dans d'autres cas, le Conseil mondial doit présenter une proposition à la CSM avant d'agir.

Les délégués devraient éviter d'attendre la date de tombée du *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence* pour soumettre leurs idées. Cela risquerait de faire reporter d'au moins deux ans le plein examen de leur idée.

En plus des communications écrites et du processus d'approbation des projets dont nous avons parlé, les Services mondiaux planifient et coordonnent un système mondial d'ateliers en collaboration avec les délégués et les forums de zone (un maximum de six ateliers entre les CSM de 2000 et de 2002). Ces ateliers se tiendront tour à tour dans diverses parties de la fraternité. Ils ont pour but de permettre aux Services mondiaux de prendre le pouls des préoccupations de la fraternité et de créer des occasions de dialogue, de formation au service et de partage d'expérience selon nos principes. On encourage les membres et serviteurs de confiance de tous les niveaux de service à y participer. L'ordre du jour précis de ces ateliers doit être dressé avec les délégués et les zones concernés afin d'en déterminer les buts, les objectifs et les points à discuter.

Les Services mondiaux participent aussi à d'autres événements de la fraternité au cours du cycle biennal. Des réunions des Services mondiaux sont organisées pour les participants à la Conférence lorsqu'on les juge nécessaires pour fournir des rapports sur les progrès accomplis et solliciter des observations sur les activités et projets courants. Les Services mondiaux participent également à un certain nombre de réunions de forums de zone, d'ateliers d'étude du *ROC* et d'autres événements.

( Note : CSM 2000 : Cette description du cycle de la Conférence propose plusieurs idées nouvelles. On devrait en faire l'essai, et si elles s'avèrent inefficaces, les modifier en se fondant sur l'expérience acquise au cours des prochaines années. )

*But* : Adopter le concept du système mondial d'ateliers et réviser la description du cycle de travail de la Conférence dans le *TWGWSS* pour qu'il reflète correctement les événements du cycle biennal.

*Répercussions financières* : Il n'est pas possible de faire des projections précises en ce moment. Le Conseil fera des plans préliminaires en vue de la mise en œuvre du système mondial d'ateliers pour la CSM de 2000, mais les discussions avec des communautés locales auront une incidence sur ces plans.

*Politiques affectées* : Cette motion modifierait les politiques de la CSM énumérées à l'addenda B.

### **Le Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence**

La CSM de 1999 a adopté la motion suivante : « Que les Services mondiaux de NA publient le *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence* 180 jours au moins avant le début de la Conférence des services mondiaux. De plus, que les traductions actuelles, c'est-à-dire allemande, française, espagnole, portugaise et suédoise soient terminées avant cette date limite de publication. Cette politique entrera en vigueur conjointement avec le passage à une Conférence biennale. »

Nous demandons que cette motion adoptée à la CSM de 1999 soit remplacée par notre nouvelle proposition ci-jointe pour plusieurs raisons. Telle quelle la motion ne détermine pas quelles parties du *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence* doivent être traduites. La norme a été de traduire la première partie du *ROC* mais ni les annexes ni les addendas. Nous avons fait l'expérience de traduire les documents sur les sujets de discussion pour le *ROC* de 1999, ce qui n'avait jamais été fait. Si nous étions tenus à la norme de traduction du *ROC* au complet, nous ne pourrions pas toujours y réussir, peu importe le temps alloué. Les addendas au *ROC* comprennent des textes sur le rétablissement de la longueur d'un livre. Les communautés locales traduisent la plupart des documents sur le rétablissement ; un petit nombre de groupes linguistiques majeurs utilisent les services de traducteurs engagés par les Services mondiaux. La révision est faite par les communautés locales. D'une façon ou d'une autre, il s'agit d'un processus long et compliqué qui exige bien plus que du mot à mot.

Nous sommes d'avis qu'étant donné tous les inconnus au cours de ce nouveau cycle, il serait plus réaliste que le *ROC* soit publié en anglais au moins 150 jours avant la Conférence, et les traductions au moins 120 jours avant celle-ci. Cela doublerait le temps actuellement alloué à l'examen et à l'approbation des traductions. De plus, nous recommandons que la politique exige la traduction de la première partie du *ROC*. Cela permettrait au Conseil d'excéder son mandat de traduction lorsque cela est possible dépendant des informations contenues dans le reste du *ROC* et des délais que cela implique. Les échéances que nous proposons concordent avec un de nos principaux buts qui est d'allouer, au cours du cycle biennal, plus de temps pour les discussions au sein de la fraternité.

Nous recommandons aussi de ne pas nommer de langues dans la politique. La motion telle qu'énoncée actuellement, ne nomme que les langues où nous sommes capables de fournir des traductions fidèles. Cela peut changer à court ou à long terme. L'an dernier, le Conseil mondial a créé et distribué les *Nouvelles SMNA* en cinq langues ; de plus, il a fait traduire, sans en être mandaté, une plus grande partie du *ROC* que la politique ne le demandait. Nous demandons que vous nous accordiez toute la latitude à l'égard de cette fonction et désirons vous souligner que des politiques trop précises servent souvent à restreindre notre capacité à répondre aux demandes qui nous sont adressées. Cela sera un plus grand défi lorsque la Conférence ne se réunira que tous les deux ans.

Le nouveau système, le système mondial d'ateliers et le processus pour l'approbation des projets, permettent de plus vastes discussions sur tous les travaux des Services mondiaux et les besoins de la fraternité. Le *ROC* ne devrait plus contenir autant de « surprises » et comprendre plutôt des travaux enrichis par les discussions de deux



ans. Ce système est destiné à changer notre façon d'utiliser le *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence*.

Selon la motion adoptée en 1999, la date de tombée du *ROC* serait au minimum 270 jours avant la Conférence pour allouer suffisamment de temps pour les traductions et les impondérables auxquels on fait face lorsqu'on fait affaire avec des traducteurs à contrat. Si on ajoute que l'échéance pour les motions régionales est de 30 jours au minimum avant la date de tombée du *ROC*, cela fait une échéance de 300 jours avant la Conférence pour les régions qui désirent participer au *ROC*. Cela élimine d'office toute information à effet immédiat provenant des Services mondiaux ou des régions ; elles ne pourraient être publiées dans le *ROC* alors que nous nous engageons dans le cycle biennal de la Conférence. Nous suggérons de ne pas imposer deux délais aussi restrictifs en même temps. Permettez-nous d'expérimenter avec le *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence* dans le cycle biennal avec les échéances que nous proposons. Si ce n'est pas adéquat, nous pourrions les changer lorsque la transition au cycle biennal sera amorcée.

**Motion 7: D'adopter la section suivante intitulée « Publications de la Conférence des services mondiaux » et de l'inclure dans *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure*.**

### **Publications de la Conférence des services mondiaux**

**Les Services mondiaux de NA publient plusieurs publications afin de fournir des communications écrites régulièrement et fréquemment. Chacune de ces publications est envoyée à une liste de distribution différente ; cependant tous les membres peuvent en recevoir un exemplaire en le demandant au Bureau des services mondiaux ou souvent sur le site Web à : [www.na.org](http://www.na.org)**

#### ***Les Nouvelles SMNA***

**Il s'agit d'un court rapport, facile à traduire, publié plusieurs fois par an. Il a été créé pour permettre au Conseil mondial de faire ses rapports régulièrement et surtout à la suite de ses réunions. Il est publié en plusieurs langues et envoyé aux communautés locales, aux régions et aux participants à la Conférence.**

#### ***NA World Services, Inc. Annual Report***

**Le *Rapport annuel de NA World Services, Inc.*, publié à la fin de septembre, donne un résumé des activités des Services mondiaux de l'année fiscale précédente. Il est envoyé aux régions et aux participants à la Conférence.**

#### ***Quarterly Financial Report***

**Ce rapport est distribué aux participants à la Conférence et comprend des informations sur les finances et les voyages.**

#### ***Le Rapport de la Conférence***

**Ce rapport est une publication régulière de la Conférence des services mondiaux qui fournit de l'information continue aux participants à la conférence sur les activités des Services mondiaux. Il comprend des détails sur les projets importants, des suggestions de nouveaux travaux et des informations sur des problèmes courants. Par la publication régulière du *Rapport de la Conférence*, le Conseil mondial tient les participants à la Conférence au courant des progrès des projets qui pourraient être présentés en bout de ligne dans le *Rapport sur l'ordre***

**du jour de la Conférence.** Les délégués régionaux peuvent y inclure leurs rapports après révision par le Conseil mondial. Le calendrier de production annuel est communiqué d'avance aux participants à la Conférence. Ce rapport est distribué à tous les participants à la Conférence. Les membres, groupes, conseils de service ou comités NA peuvent commander des abonnements individuels ou de groupe au Bureau des services mondiaux.

### ***Le Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence***

**Le Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence** est distribué au moins 150 jours avant la Conférence et les traductions en sont publiées au moins 120 jours avant celle-ci. La quantité de textes à traduire peut varier, mais, au minimum, on traduit dans toutes les langues possibles la première partie du *ROC* ( qui comprend les rapports, propositions et motions présentés à la Conférence ). Le rapport comprend les propositions et les motions que la fraternité est priée d'examiner en vue d'établir une conscience de groupe de la fraternité au complet. On envoie le rapport aux participants à la Conférence ayant droit de vote, aux délégués régionaux substitués et à l'adresse de chaque région. Les membres de NA peuvent en acheter des exemplaires supplémentaires du Bureau des services mondiaux. Le coût du rapport varie en fonction des coûts réels de production. **Le Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence** comprend aussi un glossaire facile à consulter.

**Le Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence** comprend des rapports, des propositions et des motions de la part du Conseil mondial et peut aussi inclure des propositions et des motions faites par les régions. ( Les motions régionales sont présentées dans une section séparée et portent le même numéro lorsqu'elles sont présentées à la Conférence même. ) Les motions régionales doivent être soumises 240 jours avant le début de la Conférence et comprendre le but écrit. Les régions peuvent disposer d'un maximum de 150 mots, dans le *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence*, pour expliquer le raisonnement qui sous-tend leur motion et les conséquences qui en découleraient. Le Conseil mondial ajoute sa recommandation là-dessus afin que la fraternité dispose du maximum d'information lorsqu'elle examinera la motion.

Les déclarations de répercussions financières dans le *ROC* seront faites par le Conseil mondial. Les rapports peuvent comprendre le résumé des événements qui ont mené à la présentation des propositions. Les documents soumis à la fraternité seront écrits de manière à ce qu'on puisse voter *oui* ou *non* et devront spécifier les changements conceptuels nécessaires pour confirmer et appuyer ce processus. Seuls les documents approuvés par le Conseil mondial sont envoyés à la fraternité « pour approbation ».

La Conférence des services mondiaux présentera des questions à débattre dans le *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence* et deux questions seront choisies par la fraternité.

Toutes les motions soumises au *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence* qui auraient pour effet de changer, modifier ou annuler des politiques de la CSM doivent inclure les politiques ou sections des politiques touchées par les motions. De plus, c'est à ceux qui proposent la motion de fournir cette information.

*But* : Adopter un nouvel échéancier pour le *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence* et inclure dans le *TWGWSS* une brève description de toutes les publications de la Conférence des services mondiaux.

*Répercussions financières* : Comme ces activités sont déjà comprises dans le budget des opérations fixes de chaque année, il n'y aura pas de changement dans leur allocation budgétaire.

*Politiques affectées* : Cette motion modifierait les politiques de la CSM énumérées à l'addenda B.

### **Les forums de zone**

Un autre sujet que la Conférence et la fraternité considèrent depuis quelque temps est la question des forums de zone et de leur rôle dans la structure de service. Nous n'avons pas vraiment de nouveaux points sur ce projet, mais désirons clarifier notre dessein quant à la participation des forums de zone à la Conférence.

À la CSM de 1992, par suite des discussions en petits groupes au sujet d'un forum de développement sur le réseautage, la Conférence a adopté la résolution suivante sur les forums de zone : « La Conférence des services mondiaux affirme que les forums de zone, en tant que sessions d'échanges de vues sur le service donnant l'occasion aux communautés de NA de communiquer, de coopérer et de se développer, sont des éléments importants de NA. Nous appuyons la continuation des travaux des forums de zone qui existent aujourd'hui à travers le monde et encourageons tous les autres efforts que les communautés de NA pourraient entreprendre pour s'appuyer les unes les autres. » Ceci constituait la première étape pour légitimer ce qui se passait dans la fraternité sans être décrit dans nos documents sur le service.

En 1997, la Conférence a modifié la résolution de 1992 en y ajoutant : « Lorsque la Conférence le demande, le représentant désigné d'un forum de zone sera autorisé à s'adresser à la Conférence, à présenter un rapport et à répondre à des questions relatives à des points spécifiques. Les forums de zone inscrits au BSM recevront les mêmes envois que les participants à la Conférence. » En 1998, la Conférence a adopté une motion qui autorisait les rapports des forums de zone à la Conférence ; ceux-ci étaient donc présentés pour la première fois à la CSM de 1999. Ces rapports ont été si bien reçus qu'une motion adoptée à la cette Conférence décidait « de mettre à l'ordre du jour de toutes les CSM, des séances de rapport des forums de zone ».

La question se pose donc : quelle est la place des forums de zone dans notre structure de service actuelle ? À présent, la Conférence et les forums de zone interagissent à la Conférence lors de la présentation des rapports de ces derniers. De plus, il y a des contacts de la part des zones dans les envois aux participants à la Conférence ; l'usage, à l'occasion, des zones comme centres de coordination des efforts de service tels que les événements professionnels, les voyages de développement de la fraternité et la participation des Services mondiaux à des réunions de forums de zone. Ces relations sont à leurs débuts et nous reconnaissons qu'il nous faut améliorer la communication dans les deux sens et développer le partenariat entre les forums de zone et les Services mondiaux.

Nous ne considérons pas les rôles des zones et des Services mondiaux comme étant en conflit ou en concurrence. Nous sommes d'avis que les forums de zone existants auront un rôle important à jouer dans le système mondial d'ateliers. Comme les rôles et les fonctions des zones varient beaucoup à travers le monde, nous proposons d'insérer dans le TWGWSS un texte qui reflète leur rôle dans les Services mondiaux. Nous n'avons pas cherché de définir le rôle des forums de zone dans leur communauté locale ; ce n'est pas à nous de le faire.

**Motion 8 : D'adopter la description suivante des forums de zone et de l'inclure dans *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure*. De changer en outre l'organigramme du « Système des services mondiaux de Narcotiques Anonymes » dans le *TWGWSS* pour refléter cette relation à la CSM.**

### **Les forums de zone**

**Les forums de zone sont des sessions d'échanges de vues sur le service qui donnent l'occasion aux communautés de NA de communiquer, de coopérer et de se développer. Même si les forums de zone ne font pas partie du système officiel de prise de décisions de NA, il y a des interactions de toutes sortes entre les Services mondiaux et les forums de zone. Les forums de zone sont invités à présenter des rapports au cours de la Conférence des services mondiaux et, lorsque la Conférence le demande, ils répondent à des questions précises ou s'adressent à celle-ci. Afin d'améliorer la communication, les forums de zone reçoivent les envois faits aux participants à la Conférence et sont invités à transmettre les procès-verbaux de leurs réunions aux Services mondiaux. Normalement, les Services mondiaux participent aux réunions des forums de zone et, à l'occasion, soutiennent financièrement la participation de certains membres. Le maintien de la communication entre les Services mondiaux et les forums de zone est une de nos plus importantes priorités. Afin de bien servir la fraternité, les Services mondiaux et les forums de zone devraient établir un partenariat pour la planification et la mise en œuvre du système mondial d'ateliers, et pour l'entraide dans la coordination d'un éventail d'efforts de service tels que des événements professionnels et des activités de développement de la fraternité.**

*But* : Insérer dans le *TWGWSS* une description des forums de zone qui reflète leur relation aux Services mondiaux.

*Répercussions financières* : Il n'y a pas de répercussions financières résultant directement de cette motion.

*Politiques affectées* : Cette motion modifierait les politiques de la CSM énumérées à l'addenda B.

### **La Conférence des services mondiaux**

Pourquoi participer à la Conférence ? La Conférence est censée faire entendre la voix de la fraternité dans toute sa diversité. Nous nous efforçons de fonctionner plus selon un processus spirituel que démocratique ou politique. Nous affirmons notre intention de réduire la Conférence des services mondiaux, mais en même temps nous n'avons pas été prêts à définir des critères pour reconnaître les participants à la Conférence. Des élections-pilotes à la CSM de 1999 ont démontré qu'environ 80 pour cent de la Conférence était en faveur d'un comité d'admission et de 65 à 70 pour cent désirait qu'on détermine des critères de reconnaissance des participants à la Conférence.

Quand le Comité de soutien aux régions (RAP) a été créé en 1992, tous ses pouvoirs en dehors de ceux de reconnaissance d'une nouvelle région comme participante à la Conférence ont été abolis. Le comité de soutien aux régions a donc été limité à un rôle de rassemblement d'information, sans que les régions ou les Services mondiaux n'en profitent comme cela en avait été l'intention au départ. Les lignes de conduite du RAP adoptées par la Conférence ne lui ont jamais donné la capacité de considérer la division

des besoins locaux de service comme raison suffisante pour créer une nouvelle région et la reconnaître comme participante à la Conférence. En conséquence, nous continuons d'être aux prises avec un processus chargé d'émotions pour la Conférence et les délégués qui sollicitent la reconnaissance de leur région.

Nous considérons qu'il nous faut des critères de reconnaissance pour les nouveaux participants à la Conférence. Ces critères permettraient à la Conférence de fonder ses décisions sur des paramètres clairs pour tous, y compris pour les délégués qui sollicitent un siège pour leur région. De plus, si des critères étaient déterminés, cela permettrait au Conseil mondial d'avoir de bonnes discussions avec les régions qui sollicitent un siège avant qu'elles ne présentent leur demande à la Conférence.

Une des choses qui ressort des divers efforts de définition de critères de reconnaissance pour participer à la Conférence est que ces critères semblent avoir pour but de contrôler la prolifération des régions des États-Unis. Ce n'est peut-être pas une question agréable à soulever, mais nous pensons qu'il faut en parler. Compte tenu du nombre de régions américaines qui siègent à la Conférence à ce jour, se peut-il que les sentiments et la voix de nos membres américains ne soient pas bien représentés ? Si une communauté locale décide de se séparer d'une région participante pour les besoins du service local, y a-t-il des raisons qui l'empêcheraient de continuer à participer aux assemblées courantes ou aux processus établis de la région participante en ce qui a trait au vote sur le *ROC* ? Nous ne le croyons pas.

Quoique la détermination des critères aura, pour le moment, une plus grande incidence sur les régions des États-Unis, ce ne sera pas toujours le cas étant donné notre expansion à travers le monde. Il nous sera toujours quelque peu désagréable de traiter de la question de critères parce qu'on aura toujours l'impression qu'ils affecteront une communauté de NA plus qu'une autre. Mais si nous nous concentrons sur notre vision et notre mission, nous ne pourrions éviter d'être confrontés à cette question tant que nous ne la réglerons pas.

Si la Conférence veut vraiment représenter une fraternité mondiale, avoir plus de discussions et prendre des décisions par consensus, il faut que l'accroissement de la Conférence ralentisse. Il y a plus de 850 comités régionaux à travers le monde. La Conférence ne sera jamais en mesure d'accueillir les représentants régionaux de toutes les régions créées pour répondre à tous les besoins de services locaux ou pour les améliorer. Les structures locales devraient toujours avoir le droit de prendre les mesures nécessaires pour répondre aux besoins de leur communauté. Cependant, le fait de répondre à des besoins locaux ne devrait pas automatiquement affecter la taille et le fonctionnement de la CSM.

Les raisons pour diviser une région siègeante existent peut-être, mais qu'elles se traduisent par la participation à la Conférence ne semble pas raisonnable, à moins que la région ne soit vraiment isolée. Nous reconnaissons que les besoins de services locaux peuvent créer la nécessité de scinder une région. Cependant, il faut séparer ces besoins des services locaux de la question de reconnaissance comme participant à la Conférence. Nos concepts déclarent que NA doit « créer une structure de service dont la fonction est de développer, de coordonner et de maintenir des services au nom de NA dans son ensemble ». Pour ce faire, la Conférence doit représenter la voix de NA dans son ensemble et demeurer d'une taille efficace.

La participation à la Conférence doit refléter la voix et la diversité de la fraternité à travers le monde. Aux États-Unis les régions sont à quelques heures les unes des autres et les membres parlent la même langue. Nous pouvons avoir l'air de nous pencher

surtout sur la situation américaine, mais nous dirions la même chose sur une autre partie du monde qui aurait les mêmes circonstances. Dans bon nombre d'autres pays, l'isolement géographique ou linguistique sont tels que pour que la région soit entendue à la Conférence, il faut absolument qu'elle y siège.

Nous sommes convaincus que cette question, tant qu'elle ne sera pas résolue, restera un obstacle à la capacité de la Conférence de reconnaître des participants à la Conférence et à contrôler son expansion. Le nombre croissant de participants à la Conférence compliquera et pourrait même empêcher nos efforts à engager des discussions et à décider par consensus parce que ces processus requièrent des petits groupes ou des relations prolongées. Or cela n'est pas possible pendant les sessions d'une Conférence surpeuplée.

**Motion 9 : D'approuver la section suivante intitulée "Critères de reconnaissance des nouveaux participants à la Conférence " comme politique de la Conférence et de l'inclure dans le TWGWSS.**

### **Critères de reconnaissance des nouveaux participants à la Conférence**

1. **Une nouvelle région a le droit de solliciter la reconnaissance comme participante à la Conférence après un minimum de trois ans de fonctionnement en tant que groupe de service. Quant aux régions résultant de la scission d'une région existante, la nouvelle région doit avoir fonctionné indépendamment pendant au moins trois ans.**
2. **Les nouvelles régions doivent être conformes aux limites géographiques établies qui sont généralement celles des états, territoires, provinces ou pays à moins de conditions contraires. Une région formée de la scission d'une région existante peut siéger à la Conférence si elle démontre qu'elle répond aux conditions qui rendent la séparation nécessaire. Les besoins locaux de service dans certaines régions nécessitent à l'occasion l'établissement de plusieurs régions. Cela doit être réservé aux cas où la population NA est considérable, où les distances sont grandes et où la diversité de langue ou de coutume sont si importantes qu'elles empêchent la communication efficace et directe entre le comité de service et la fraternité.**
3. **Les régions qui répondent à ces critères peuvent solliciter la reconnaissance comme participantes à la Conférence en envoyant une lettre d'intention au Conseil mondial pas moins d'un an avant une Conférence des services mondiaux.**
4. **À réception d'un tel avis venant d'une région, le Conseil mondial lui demandera de fournir des détails sur la prestation de service courante et passée dans la région. Le Conseil informera la région du type d'information requis.**
5. **Si la région est formée à partir d'une région existante, la nouvelle région devra, de plus, fournir des détails sur les circonstances extraordinaires qui ont forcé sa formation et donner un aperçu des considérations et du processus décisionnel qui y ont mené. Cette déclaration devrait aussi expliquer les circonstances particulières qui empêcheraient la nouvelle région d'être entendue à la Conférence en participant tout simplement à une forme de service commun avec l'ancienne région ( assemblées régionales, ateliers, ou toute autre forme de participation à l'établissement de la conscience de groupe ).**
6. **Toutes les régions devront aussi répondre à des questions telles que :**
  - **Pourquoi désirez-vous être participante à la Conférence ?**

- **Trouvez-vous que la voix de votre communauté NA n'est pas actuellement entendue à la CSM ? Si oui, pourquoi ?**
  - **Pensez-vous que votre communauté NA a suffisamment d'expérience de service et de rétablissement pour contribuer activement au processus mondial de prise de décisions de la fraternité. Si oui, de quelle manière ?**
  - **Est-ce que votre participation à la Conférence affectera votre communauté locale ? Si oui, comment ?**
  - **Croyez-vous que votre région apportera une nouvelle voix ou une valeur ajoutée à la Conférence ?**
- 7. Le Conseil mondial formera un groupe de travail (membres du Conseil mondial et délégués régionaux) pour examiner l'information reçue. Ce groupe de travail sera impliqué dans tout le processus et travaillera directement auprès de la région pour obtenir de plus amples informations. L'interaction entre le Conseil, le groupe de travail et la région continuera jusqu'à ce que le Conseil considère qu'il a toute l'information dont il a besoin. Le Conseil, assisté par le groupe de travail, rédigera un rapport final accompagné de recommandations pour la Conférence suivante. La région sollicitatrice recevra le rapport avant sa distribution aux participants à la Conférence et pourra y ajouter les détails supplémentaires qu'elle juge pertinents à sa cause. Les participants à la Conférence recevront le rapport avant la CSM. À cause de la complexité des développements régionaux, chaque requête sera considérée séparément plutôt qu'en utilisant des critères arbitraires qui détermineraient la taille minimum et la structure régionale qu'il faut pour répondre aux besoins de service locaux.**
- 8. Lorsque l'information sera présentée à la CSM, la Conférence pourra considérer la requête. Il faudra obtenir une majorité de deux tiers des votes de la Conférence pour être reconnu comme participant à la Conférence. Il n'est pas nécessaire que la région soit présente à la Conférence à laquelle sa requête est examinée et sa présence ne sera pas subventionnée.**
- 9. L'ajout de la nouvelle région à la liste des participants à la Conférence prendra effet à la clôture de la Conférence des services mondiaux à laquelle sa requête est approuvée. Cela étant, la participation du délégué de la région nouvellement reconnue sera subventionnée pour la CSM suivante.**

*But* : Adopter une politique qui établit des critères de reconnaissance des nouveaux participants à la Conférence.

*Répercussions financières* : Nous ne sommes pas en mesure de déterminer les répercussions financières résultant de cette motion en ce moment.

*Politiques affectées* : Cette motion modifierait les politiques de la CSM énumérées à l'addenda B.

### **Subventions pour participer à la CSM**

Nous croyons que la façon la plus raisonnable de prendre notre responsabilité de collectivité en ce qui a trait à la participation à la Conférence est d'établir un plan de subvention. Nous serons toujours obligés d'offrir de l'appui financier pour les événements qui se tiennent aux États-Unis à cause des coûts élevés des voyages internationaux et des ressources financières disponibles dans les régions qui ont souvent les plus grosses dépenses. Nous ne cherchons certainement pas comment les Services mondiaux pourraient dépenser plus d'argent, mais si nous voulons équilibrer l'accès à la

Conférence et si la participation de la fraternité mondiale est de première priorité, alors l'investissement dans cette priorité est raisonnable. Nous pensons que la situation idéale serait qu'un mécanisme de financement soit établi pour garantir la présence de tous les participants reconnus à la Conférence.

Pour nous permettre d'avoir une discussion fructueuse sur les subventions, nous désirons vous rappeler l'intention première de l'aide financière. Le Forum de développement a été créé parce qu'on s'est aperçu que la Conférence commençait à prendre des décisions qui affectait la fraternité mondiale sans que tous ne participent au processus décisionnel. Un grand nombre de régions à travers le monde seraient empêchées de venir à la CSM si on ne subventionnait pas leur participation à des événements aux États-Unis. Nous avons décidé de tenir la Conférence aux États-Unis parce que la majorité des délégués en viennent et que les frais de transport du personnel et de l'équipement sont élevés.

Nous croyons à notre premier principe : que c'est à la Conférence d'assumer la responsabilité d'y assurer l'accès tout en reconnaissant qu'il y aura toujours des régions qui auront besoin d'aide. Les participants à la Conférence des services mondiaux sont tous des délégués et des membres du Conseil mondial. À ce stade-ci, nous subventionnons les membres du Conseil mondial et du Comité des ressources humaines, les comodérateurs de la CSM et une vingtaine de délégués.

Nous proposons que les Services mondiaux subventionnent la participation à la Conférence de chaque délégué régional tous les deux ans. Cette recommandation dépend de l'adoption de critères de reconnaissance des nouveaux participants à la Conférence. Dès qu'une région serait reconnue, la participation de son délégué serait automatiquement financée. Cette proposition, étant donné les frais courants et le nombre de régions, entraînerait une dépense d'environ 140 000 \$ par Conférence ou 70 000 \$ par an. Cette recommandation garantit que toutes les régions seront représentées par un délégué à la Conférence. En conséquence, tous les participants à la Conférence — les membres du Conseil mondial et les délégués — recevraient une subvention pour participer au seul événement où on prend des décisions pour NA dans son ensemble.

La première objection qui nous a été faite est la crainte que les fonds soient retenus. Nous sommes conscients que beaucoup de régions n'enverraient pas aux Services mondiaux les fonds qu'elles réservent actuellement aux frais des délégués à la CSM. Nous ne croyons pas que cette crainte devrait nous empêcher de faire ce que nous pensons être pour le bien de la Conférence. Si la participation à la CSM est de première priorité, la fraternité répondra et assumera sa responsabilité quant à cette décision. La fraternité a toujours répondu aux besoins des Services mondiaux en augmentant ses dons à chaque conférence.

Les délégués substitués continueraient à être subventionnés par leur région. Nous savons que cela signifie que certaines régions pourront financer la participation d'un substitut, alors que d'autres n'auront pas les fonds nécessaires. Nous reconnaissons que cette recommandation n'élimine pas tout à fait l'inégalité en matière de représentation puisque certaines régions seront à la CSM sans bénéficier de la présence d'un substitut comme d'autres régions. Subventionner la participation des délégués et des substitués ne nous paraît pas prudent pour le moment.

Comme nous l'avons souligné à la Réunion des services mondiaux, nous ne pensons pas qu'il soit faisable de mettre en œuvre tout un système de subventions si la Conférence n'a pas de critères de reconnaissance des nouveaux participants. Nous ne présenterons la motion suivante que si la motion sur les critères de reconnaissance est adoptée.



**Motion 10 : D'approuver ce qui suit comme ajout à la politique de la Conférence :**  
« La Conférence des service mondiaux couvre les frais de participation aux CSM biennales des délégués de chaque région reconnue. Cela ne comprend que les frais de voyage, de logement et de repas. Cette politique s'appliquerait à toutes les régions qui ont été reconnues et présentes à une des trois dernières Conférences. »

*But* : Établir la présence aux réunions de la CSM comme une première priorité en y subventionnant la participation des délégués régionaux.

*Répercussions financières* : Nous estimons les coûts à 150 000 \$ par cycle de la Conférence, c'est-à-dire 75 000 \$ par an.

*Politique modifiée* : Cette motion ajouterait cette nouvelle politique de la CSM au *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure*.

### **Les places au parquet de la Conférence**

Tel que nous l'avons dit plus haut, cette motion vise à assurer la cohérence de la disposition des places au parquet de la Conférence. Elle nous permettrait de mieux planifier et de mieux contrôler la taille de la réunion. C'est également nécessaire pour des questions de logistique à cause de l'espace limité dans les hôtels capables de recevoir la CSM confortablement.

**Motion 11 : De limiter les places au parquet de la Conférence à un délégué et à un substitut par région.**

*But* : Établir une politique pour déterminer le nombre de places par région au parquet de la Conférence.

*Répercussions financières* : Cela pourrait provoquer quelques économies, mais nous ne prévoyons pas de répercussions financières significatives à la suite de l'adoption de cette motion.

*Politique modifiée* : Cette motion ajouterait cette nouvelle politique de la CSM à *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure*.

### **La Conférence des services mondiaux**

La description actuelle de la réunion de la Conférence dans le *TWGWSS* est périmée et ne reflète plus ce qui se passe pendant la semaine. La description que nous proposons reflète les usages courants et les observations des délégués sur ce qu'ils aimeraient voir à la Conférence. Nous nous attendons à ce que cette section change au fur et à mesure que la Conférence s'adapte aux réalités du cycle biennal.

**Motion 12 : D'adopter la section suivante intitulée « La Conférence des services mondiaux » et de l'inclure dans *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure*.**

### **La Conférence des services mondiaux**

« Notre bien-être commun devrait passer en premier ; le rétablissement personnel dépend de l'unité de NA. » Nulle part d'autre dans notre structure de service, cette tradition est-elle plus évidente qu'à la réunion de la Conférence des services

mondiaux. C'est le moment dans notre structure où la voix de NA dans son ensemble, guidée par nos douze traditions et nos douze concepts, se fait entendre au sujet des préoccupations et des sujets qui affectent la fraternité mondiale. La Conférence des services mondiaux n'est pas simplement un amalgame de régions ; ses préoccupations sont plus larges que la somme de ses éléments. La Conférence est un moyen de communication et d'unité pour la fraternité, un forum où le bien-être commun est l'affaire de l'assemblée.

Les délibérations de la Conférence répondent aux besoins de la diversité des membres de différentes cultures et langues, et cherchent à fournir des services efficaces aux groupes de NA à travers le monde. La Conférence travaille au bien-être de NA dans son ensemble et prend en considération tant le présent que l'avenir.

Narcotiques Anonymes offrent un programme pour sauver la vie. Nos fondateurs avaient comme vision une fraternité mondiale de dépendants où il n'y aurait qu'un groupe et qu'une réunion. C'est pour apporter le message aux dépendants à travers le monde que nos fondateurs ont établi une structure de service alors que Narcotiques Anonymes n'existaient que dans un pays uni par la langue et la culture. La foi et la croyance inébranlables dans Narcotiques Anonymes, mues par des expériences personnelles de rétablissement, sont à la base de la création de la Conférence des services mondiaux en 1976. Ces membres — qui rêvaient de meilleurs jours pour les dépendants à travers le monde — ont entrepris la mission de réunir les quelques groupes existants à l'époque en une fraternité unie. Reconnaissant que le vieux mensonge « dépendant aujourd'hui, dépendant toujours » était mort, que *le rétablissement existe vraiment*, nos prédécesseurs ont travaillé pour assurer la continuation et la croissance de NA partout.

La vision demeure. À chaque réunion biennale de la Conférence des services mondiaux, notre fraternité se réunit en un endroit et à un même moment pour partager ses expériences, ses forces et ses espoirs. Le but est toujours de résoudre des problèmes communs aux personnes présentes qui ont eu la chance de découvrir cette nouvelle façon de vivre et, qui plus est, de redoubler nos efforts pour apporter le message de NA aux dépendants qui souffrent encore.

### **La réunion de la Conférence des services mondiaux**

La Conférence des services mondiaux se réunit tous les deux ans. D'ordinaire, la rencontre a lieu pendant la dernière semaine d'avril à l'intérieur d'un périmètre de soixante-quinze milles du Bureau des services mondiaux. Les délégués régionaux, membres du Conseil mondial et le ou les directeurs du Bureau des services mondiaux se rencontrent pour discuter de questions d'importance pour la fraternité de Narcotiques Anonymes dans son ensemble. De plus, la réunion de la Conférence inclut les membres du Comité des ressources humaines et les deux comodérateurs de la CSM. Toutes ces personnes sont subventionnées pour se présenter à cette réunion qui dure une semaine.

Pour les besoins de la prise de décisions, les participants à la Conférence sont définis comme étant des délégués régionaux ou des membres du Conseil mondial. Les délégués régionaux ont droit de voter et de soumettre des motions dans toutes les sessions d'affaires de la Conférence. Le droit de vote des membres du Conseil mondial est restreint aux élections et aux sessions d'affaires nouvelles ; mais ils peuvent présenter des motions à toutes les sessions. Le ou les directeurs exécutifs du Bureau des services mondiaux n'ont ni le droit de vote ni celui de présenter des motions à la réunion de la Conférence.

Pour que les réunions de la Conférence soient efficaces, la clé est la préparation de tous les participants à la Conférence. Il y a des quantités assez importantes de documents à lire puisque la réunion est le point culminant d'un processus biennal commencé à la Conférence précédente. Le *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence*, publié et distribué plusieurs mois à l'avance, comprend des questions à débattre et des propositions. D'autres informations essentielles sont également distribuées à l'avance. C'est aux participants à la Conférence de s'assurer d'arriver à la Conférence des services mondiaux suffisamment au courant des informations qu'ils ont reçues.

La Conférence débute par une session d'orientation dont le but est de familiariser les participants avec les buts et objectifs de chaque session de la semaine ainsi qu'avec les procédures de la Conférence. Cette session est informelle à dessein afin que les participants à la Conférence se sentent à l'aise, savent à quoi s'attendre et prennent connaissance des ressources à leur disposition pour les aider. Le deuxième but de cette session est d'établir un sentiment de communauté parmi les membres réunis de la fraternité mondiale.

La session d'ouverture débute par l'approbation des procédures et du procès-verbal de la réunion précédente. On souhaite la bienvenue aux régions siégeant pour la première fois et on leur donne l'occasion de s'adresser à l'assemblée pour parler de leurs activités et de leur accroissement. On écoute alors de brefs rapports des différents éléments des Services mondiaux comprenant des informations qui serviront aux participants au cours de leurs discussions de la semaine.

La plus grande partie de la Conférence est consacrée à recueillir le consensus de la fraternité et des Services mondiaux au sujet d'enjeux importants. Le consensus nécessite l'écoute de tous les points de vue, le respect réciproque et la recherche de bases communes afin que tous les participants puissent appuyer la décision finale même si elle n'est pas exactement ce que chacun aurait voulu. Les discussions adéquates prennent du temps et ont lieu à l'assemblée générale, dans les comités ou les petits groupes. Peu importe comment ces discussions se passent, elles requièrent l'engagement de chaque participant à se pencher sur les questions à l'étude. Lorsqu'il y a eu des discussions adéquates menant à un consensus, alors seulement la Conférence ouvre-t-elle une session d'affaires pour formaliser ses décisions.

La session sur les affaires anciennes de la réunion traite des enjeux et des propositions du *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence*. Chaque point est d'abord évalué par la Conférence pour déterminer quelles discussions (s'il y a lieu) doivent se faire avant que l'assemblée ne soit prête à prendre une décision. S'il appert que peu de discussions suffiront, l'assemblée entamera une brève discussion en plénière. Si de plus longues discussions sont nécessaires, elles pourraient avoir lieu en petits groupes, après quoi la Conférence se retrouverait en plénière pour prendre sa décision.

Même si l'ordre du jour varie d'une Conférence à l'autre, il y a certains points qui demeurent les mêmes. Les sessions de présentations et de discussions sur des enjeux pour la fraternité et des nouvelles idées de projet précèdent la session sur les affaires nouvelles. Au cours de cette partie de la semaine, la Conférence approuve le budget pour les deux prochaines années, fournit des idées et des directives aux Services mondiaux, approuve des documents de service qui n'étaient pas dans le *ROC* et considère la demande de reconnaissance des nouvelles régions. Il y a aussi des élections, des rapports des forums de zone et des réunions du Conseil mondial au cours de la semaine.

**La Conférence des services mondiaux utilise pour toutes les sessions d'affaires, une version adaptée de *Robert's Rules of Order*, laquelle est fournie aux participants à la Conférence avant la CSM et est aussi disponible auprès du BSM.**

**La journée de clôture de la Conférence lui donne l'occasion de revoir ses décisions de la semaine et leurs effets sur le prochain cycle de la Conférence. Cette session permet aux participants à la Conférence d'avoir la même compréhension du travail à faire, des défis des deux prochaines années, et de ce à quoi ils peuvent s'attendre à la prochaine réunion de la CSM.**

**( Note : CSM 2000 : Cette description du cycle de la Conférence propose plusieurs idées nouvelles. On devrait en faire l'essai, et si elles s'avèrent inefficaces, les modifier en se fondant sur l'expérience acquise au cours des prochaines années. )**

*But* : Fournir une description plus précise de la semaine de la Conférence et l'inclure dans le TWGWSS.

*Répercussions financières* : Les coûts d'environ 30 heures de préproduction par le personnel.

*Politiques affectées* : Cette motion modifierait les politiques de la CSM énumérées à l'addenda B.

### ***A Temporary Working Guide to Our World Service Structure***

Tel que nous l'avons dit plus haut, nous vous soumettons une nouvelle version de *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure* à l'addenda C. Cette version incorpore les idées présentées dans les motions précédentes, ordonne les informations pour qu'elle soient plus faciles à utiliser et comprend un organigramme avec la description de tous les éléments de la structure de service. Nous avons inclus l'organigramme qui se trouve dans *A Guide to Local Services in Narcotics Anonymous* puisque la Conférence l'a déjà adopté. Nous pensons qu'il serait utile, surtout pour les nouveaux délégués et les nouvelles communautés de NA, de pouvoir consulter cette description de base de notre structure de service avant celle des Services mondiaux dans le TWGWSS.

Au cours de nos révisions des motions antérieures, nous avons souvent été obligés de nous référer à de multiples endroits dans le TWGWSS au sujet d'une activité. Il s'agit essentiellement de faire un ménage où on incorpore des révisions mineures, les nouveaux textes des motions 6 à 12, et l'ajout de textes déjà approuvés venant du *Guide to Local Services*. Nous sommes d'avis que cette approche rendra le TWGWSS et les politiques de la Conférence plus faciles à comprendre.

### **Motion 13 : D'adopter la version révisée de *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure* présentée à l'addenda C.**

*But* : Fournir une version révisée et facile à comprendre du TWGWSS qui comprenne tous les changements découlants de l'adoption des motions sur le cycle biennal de la Conférence et la description de tous les éléments de service dans *Narcotics Anonymous* qui se trouve dans *A Guide to Local Services in Narcotics Anonymous*.

*Répercussions financières* : Il n'y a pas de répercussions financières résultant directement de cette motion.

*Politique modifiée* : Ceci remplacerait la version courante du TWGWSS.

**Motion 14 : De modifier les règlements opérationnels du *Droit de propriété intellectuelle de la fraternité* afin qu'ils reflètent le cycle biennal de la Conférence et le processus du budget unifié déjà adoptés.**

*But* : Refléter correctement les motions déjà approuvées par la CSM dans le *Droit de propriété intellectuelle de la fraternité*.

*Répercussions financières* : Il n'y a pas de répercussions financières résultant directement de cette motion.

*Politique modifiée* : Droit de propriété intellectuelle de la fraternité — Règlements opérationnels

**Article III : Droits et responsabilités du constituant**

**Section 2 : Conseils et comités de la CSM ( page 15 )**

La Conférence régleme les comités ad hoc par le biais de motions adoptées à sa réunion annuelle telles qu'inscrites au procès-verbal.

**Section 3 : Ajouts, révisions et suppression des propriétés en fiducie par le constituant ( page 15 )**

1. Les propositions doivent être distribuées aux groupes de NA par le biais de leur délégués régionaux non moins de ~~quatre-vingt-dix~~ cent cinquante jours avant la réunion annuelle de la Conférence des services mondiaux à laquelle les propositions seront à l'étude.

**Article IV : Droits et responsabilités du fiduciaire**

**Section 8 : Obligations du fiduciaire à donner avis et à obtenir l'approbation ( page 18 )**

Le fiduciaire doit aviser le constituant au moins quatre-vingt-dix jours avant la réunion annuelle de la Conférence des services mondiaux de l'intention du fiduciaire de publier ou de manufacturer un produit basé sur une modification de toute propriété de la fiducie. Le fiduciaire n'est pas autorisé à publier ni à manufacturer un tel produit avant d'en avoir reçu l'approbation du constituant à cette réunion annuelle. L'approbation d'une telle proposition requiert que deux tiers des délégués régionaux à la CSM dont la présence a été notée à l'appel juste avant le vote donnent leur accord à la proposition.

**Section 12 : Obligations du fiduciaire à présenter un rapport ( page 20 )**

Chaque année le fiduciaire déposera auprès du constituant un rapport écrit et complet de ses activités. Ce rapport sera envoyé à tous les participants à la Conférence des services mondiaux ~~à la réunion annuelle ou avant~~ au moins 90 jours avant la fin de l'année fiscale, et les membres de Narcotiques Anonymes pourront s'en procurer un exemplaire au prix coûtant. Ce rapport comprendra :

1. Le bilan financier de l'année ~~civile~~ fiscale précédente.
2. La description de toutes les activités du fiduciaire financées par les recettes de la fiducie au cours de la précédente année fiscale.
3. Le budget et la description des projets de la fiducie pour l'année fiscale courante.

La vérification de la fiducie pour l'année fiscale précédente sera fournie, en tant que constituants, à tous les participants à la Conférence des services mondiaux. Cette vérification sera faite par un comptable agréé. De plus, le constituant peut mandater

le fiduciaire à faire un examen des pratiques et politiques opérationnelles en plus de l'examen annuel des contrôles et procédures internes

**Article VI : Révocation and réaffectation des droits et responsabilités du fiduciaire**

**Section 1 : Considération de la révocation**

Le constituant peut révoquer les droits et responsabilités du fiduciaire et les assigner à d'autres parties si les conditions suivantes sont respectées :

1. Une pétition demandant la révocation des droits et responsabilités du Fiduciaire est présentée à la Conférence des services mondiaux. Pour être considérée, la pétition doit répondre aux conditions suivantes :  
*Soit* que la pétition soit signée par un tiers des comités des services régionaux ayant droit de vote à la réunion ~~annuelle~~ la plus récente de la Conférence des services mondiaux,  
*Ou* que la pétition soit signée par le Conseil mondial suite à l'approbation d'une motion visant à une telle pétition par non moins des deux tiers des membres du Conseil mondial.
2. Afin d'être considérée à une réunion ~~annuelle~~ de la Conférence des services mondiaux, une telle pétition doit être reçue entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre de l'année précédente afin d'allouer du temps pour la distribution de la pétition aux participants à la Conférence.
3. Si les critères ci-dessus sont respectés, la pétition sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion ~~annuelle~~ de la Conférence des services mondiaux. Les déclarations des requérants seront publiés avec la pétition dans le *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence*.

**Note des lecteurs : page 41**

Il semble que le Texte de base et d'autres publications de NA peuvent être révisés après seulement ~~quatre-vingt-dix~~ cent cinquante jours de préavis. Est-ce vrai ?

## QUESTIONS À DÉBATTRE

À la CSM de 1998, la motion 91 a été adoptée comme suit : « Que la sélection par les groupes de deux questions à débattre parmi celles publiées dans le *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence* devienne une procédure continue de la Conférence des services mondiaux. ». La motion ci-dessous apparaîtra donc dans tous les futurs *Rapports sur l'ordre du jour de la Conférence*. Cette motion est une politique de la Conférence, et tout participant à la Conférence peut la présenter à la réunion biennale de la CSM. Divers participants à la Conférence ont proposé, depuis la CSM de 1999, les questions énumérées ci-dessous.

### **Motion 15 : De sélectionner deux questions à débattre de la liste suivante pour la Conférence des services mondiaux de 2002 :**

- A. Quelle est la responsabilité civile des RSL ( MCR ) au comité des services régionaux et/ou des RSG au CSL ( ou ASL ), ET comment pouvons-nous nous protéger sur le plan juridique ?**
- B. En autant que le groupe ne les cautionne pas, qu'éprouvons-nous lorsqu'un membre exprime ses croyances spirituelles pendant une réunion ?**
- C. Est-ce que des publications sur le rétablissement qui s'adressent à des groupes spécifiques peuvent être utiles aux membres, et favoriser l'unité ?**
- D. Comment pouvons-nous continuer de fournir des services à notre fraternité tout en dépendant moins des fonds générés par les activités et congrès ?**
- E. Qu'entendons-nous par « confiance » et « service » dans l'expression « serviteurs de confiance » ?**
- F. Comment répondons-nous ou pourrions-nous répondre de manière satisfaisante à toute la gamme de besoins locaux qu'implique une fraternité mondiale ?**
- G. Comment pouvons-nous éduquer et informer nos membres à propos de la disponibilité des médias électroniques : leur usage de même que les paramètres et principes éthiques associés à cet usage ?**
- H. Comment pouvons-nous établir et maintenir un lien avec le service pour les membres des groupes d'appartenance ?**

*But* : Permettre à la fraternité de choisir les questions à débattre pendant le cycle de la Conférence 2000-2002.

*Répercussions financières* : Aucune

*Politique modifiée* : Cette motion ne modifierait aucune politique de la CSM.

## COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Lors de la création du CRH et de la Banque mondiale de noms à la CSM de 1998, nous avons des structures de base et des lignes de conduite de haut niveau pour décrire comment le CRH pourrait s'acquitter des tâches qu'on nous avait assignées. Les rapports des Groupes de résolution et de transition contenaient également certaines données de base décrivant en termes plus concrets la manière selon laquelle le CRH devrait fonctionner. Judicieusement, ni l'un ni l'autre n'avaient fourni des lignes de conduite détaillées. Ils avaient suggéré à la place que le CRH écrive ses propres lignes de conduite au fil de son apprentissage « sur le terrain » et informe la fraternité de son évolution. C'est ce que nous avons fait.

En 1998 et 1999, le CRH a créé un processus pour les élections en sélectionnant de la Banque mondiale de noms des candidats qualifiés pour les postes de comodérateurs de la CSM. Cette année nous avons affiné la méthode en proposant aussi des candidats pour les postes de membres du Conseil mondial. Nos lignes de conduite internes et la motion qui suit reflètent notre évolution. Elles résument l'expérience, la force et l'espoir découlant de ce que nous avons appris au cours des deux dernières années. Nous y décrivons les valeurs sur lesquelles nous nous fondons pour sélectionner les candidats proposés, ainsi que les méthodes de gestion de la Banque mondiale de noms.

En 1998, la CSM a laissé en blanc les ligne de conduite ayant trait aux facteurs d'éligibilité et à la mise sur pied de la Banque mondiale de noms, et chargé le CRH de les développer et de les soumettre à l'approbation de la fraternité à la CSM de 2000. La motion ci-dessous s'acquitte de cette responsabilité.

**Motion 16 : D'ajouter à la page 15 de *A temporary Working Guide to Our World Service Structure*, sous LIGNES DE CONDUITE EXTERNES POUR LA BANQUE MONDIALE DE NOMS ET LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES, dans la section « Lignes de conduite pour l'éligibilité générale et la mise en œuvre », le texte qui suit :**

### **Lignes de conduite pour l'éligibilité générale et la mise en œuvre**

- I. Conditions pour être élu à la Banque mondiale de noms**
  - A. Les membres de la Banque mondiale de noms doivent avoir cinq ans d'abstinence.**
- II. Critères pour la sélection des candidats : les membres du CRH prendront note des exigences et besoins que demande le poste à pourvoir puis évalueront les individus qu'ils considèrent comme des candidats potentiels. La discussion portera uniquement sur l'information recueillie et non sur ce qu'un ou des membres du comité connaissent d'un individu. Lors de la discussion, les circonstances et qualités suivantes seront examinées :**
  - A. La nécessité d'équilibrer rotation ( nouvelles personnes et nouveaux points de vue ) et continuité ( expérience de service ) aux Services mondiaux.**
  - B. L'expérience de service.**
  - C. Les domaines de prédilection dans le service.**
  - D. Les compétences et talents applicables à la tâche ou au poste.**
  - E. Le degré de maturité, les traits de caractère, l'intégrité, la stabilité.**
  - F. Un historique de service démontrant la capacité de s'engager.**



- G. La diversité sur le plan géographique sera prise en considération uniquement si toutes les autres conditions sont sur un pied d'égalité.**
- III. Politiques administratives de la Banque mondiale de noms**
- A. Le CRH gère la Banque mondiale de noms.**
  - B. Toute l'information que recèle la Banque mondiale de noms est confidentielle.**
  - C. Accroître le membership de la Banque mondiale de noms est de première importance.**
  - D. De manière à ce que l'information demeure exacte, on enverra à tous les trois ans à chaque membre de la Banque mondiale de noms une demande de confirmer leur intérêt et de mettre à jour leur CV.**
  - E. Tout membre de la Banque mondiale de noms qui ne répond pas à la demande dans l'espace de 60 jours sera considéré comme inactif.**
  - F. Le CRH est responsable de créer et de maintenir le formulaire de CV pour la Banque mondiale de noms.**
  - G. Le CRH fournit au Conseil mondial, à chaque trimestre, une liste récente de tous les membres de la Banque mondiale de noms et leur lieu de résidence.**

*But* : Compléter la section des Lignes de conduite externes du Comité des ressources humaines dans *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure* (édition de 1999).

*Répercussions financières* : Frais minimes de recomposition par le personnel du TWGWSS.

*Politique modifiée* : Cette motion modifierait les politiques de la CSM suivantes :

***A Temporary Working Guide to Our World Service Structure (édition de 1999)***

*Le passage entre crochets ci-dessous serait remplacé :*

Page 15, Lignes de conduite pour l'éligibilité générale et la mise en œuvre  
[Le Comité des ressources humaines élaborera les conditions d'éligibilité à la Banque mondiale de noms, les critères pour la sélection des candidats et les politiques administratives de la Banque mondiale de noms, et les présentera à la Conférence des services mondiaux de 2000.]

En 1998, la motion 59 modifiait le TWGWSS de sorte que les participants à la Conférence et non le Comité des ressources humaines pouvaient proposer les candidats aux postes de membres du CRH. Il était clair que la Conférence voulait enlever au CRH le droit de sélectionner ses propres candidats pour éviter un possible conflit d'intérêt dans l'éventualité que des membres du CRH aient à se déclarer candidats au CRH.

Nous avons longuement discuté de ce problème et croyons que la Conférence fait fausse route en excluant les candidats au CRH du processus intègre dont on vient de jeter les bases. Le CRH assume la responsabilité d'interviewer les candidats à d'autres postes et de vérifier leurs références. On devrait donc en faire de même pour les candidats au CRH.

Nous avons discuté à la CSM de 1999 d'une option qui permettrait de sortir de ce dilemme. Nous proposons donc une motion dans le but d'augmenter à deux cycles de la Conférence la période d'exercice des fonctions des membres du CRH et de les limiter à une seule période. De plus, nous croyons que la continuité nécessaire sera assurée en échelonnant les périodes d'exercice des fonctions de sorte qu'à chaque cycle de la

Conférence, deux membres terminent leur mandat. Les lignes de conduite externes que nous proposons ne permettent pas au CRH de poser la candidature d'un de ses membres à tout autre poste. Nous allons demander à la Conférence d'élire quatre membres au CRH lors de sa réunion de 2000. Les membres du CRH choisiraient eux-mêmes leur mandat de sorte que deux membres exerceraient leurs fonctions pendant un cycle de la Conférence et deux autres pendant deux cycles de la Conférence. Les avantages de cette mesure sont d'éliminer le conflit d'intérêt, d'échelonner les mandats afin d'assurer rotation et continuité, et de permettre aux candidats aux postes du CRH de suivre le même processus que tout autre candidat à tout autre poste des services mondiaux.

La motion 17 redonne au Comité des ressources humaines la responsabilité de proposer des candidats pour le CRH, et la motion 18 modifie la période d'exercice des fonctions des élus tel que décrit plus haut.

**Motion 17 : D'ajouter aux responsabilités du Comité des ressources humaines, le droit de fournir à la Conférence des services mondiaux une liste des personnes les mieux qualifiées pour siéger au Comité des ressources humaines. Cela se ferait en modifiant *A Temporary Working Guide to Our Service Structure* (édition de 1999) de la manière suivante :**

**Page 15, But de la Banque mondiale de noms, en ajoutant « le Comité des ressources humaines » à la première phrase après « les postes de comodérateurs de la CSM ».**

**Page 16 : Fonctions du CRH, n° 6, en ajoutant « et le Comité des ressources humaines » à la première phrase après « les postes de comodérateur de la CSM ».**

**Page 17 : Propositions de candidats, en ajoutant « et le Comité des ressources humaines » au deuxième paragraphe, première phrase après « le comodérateur de la Conférence ».**

**Page 17 : Propositions de candidats, en supprimant la dernière phrase du deuxième paragraphe, « Les propositions de candidats pour le Comité des ressources humaines proviendront des participants à la Conférence. »**

*But* : De faire en sorte que tous les candidats aux postes des Services mondiaux suivent le même processus de mise en candidature.

*Répercussions financières* : Frais minimes de recomposition par le personnel du TWGWSS.

*Politique modifiée* : Cette motion modifierait les politiques de la CSM suivantes :

***A Temporary Working Guide to Our Service Structure* (édition de 1999) :**

*Les sections suivantes seraient révisées :*

Page 15, But de la Banque mondiale de noms : Le but de la Banque mondiale de noms est de monter une banque de serviteurs de confiance disposés à servir et ayant les qualifications requises pour occuper un poste au Conseil mondial ou de comodérateur de la CSM, ou pour travailler à un des projets des comités du Conseil mondial.

Page 16, Fonctions du CRH, n° 6 : Fournir à la Conférence des services mondiaux une liste d'individus ayant les qualifications requises pour être élu à un poste du Conseil mondial ou de Comodérateur de la CSM.

Page 17, Propositions de candidats, deuxième paragraphe : Le Comité des ressources humaines proposera des candidats à la Conférence des services mondiaux pour les postes de membres du Conseil mondial et de comodérateurs de la Conférence. Les participants à la Conférence peuvent également proposer des candidats, mais il est recommandé que tous les candidats potentiels suivent le processus de la Banque mondiale de noms et des ressources humaines. Les participants à la Conférence proposeront des candidats pour le Comité des ressources humaines.

**Motion 18 : De modifier la période d'exercice des fonctions des membres du Comité des ressources humaines à deux (2) cycles de la Conférence. Ce changement s'appliquerait à partir de l'élection des membres du CRH à la CSM de 2000. Ceci se ferait en modifiant A Temporary Working Guide to Our Service Structure ( édition de 1999 ) de la manière suivante :**

**Page 17, Période d'exercice des fonctions, en supprimant les première et deuxième phrases et en les remplaçant par ce qui suit : « La période d'exercice des fonctions des membres du Comité des ressources humaines sera de deux (2) cycles de la Conférence. Les membres du Comité ne peuvent pas être réélus pour une deuxième période consécutive.**

*But :* D'assurer rotation et continuité au sein du CRH, et d'éliminer le problème d'avoir à se proposer candidat soi-même.

*Répercussions financières :* Comme la composition du CRH demeurerait la même ( nouveaux membres ou membres réélus ), cette motion ne modifierait pas son allocation budgétaire. Pour mieux vous situer, le budget de 1999-2000 du CRH était de 25 320 US\$.

*Politique modifiée :* Cette motion modifierait les politiques de la CSM suivantes :

***A Temporary Working Guide to Our Service Structure ( édition de 1999 ) :***

*La section suivante serait révisée :*

Page 17, Durée du mandat : La période d'exercice des fonctions des membres du Comité des ressources humaines sera de un (1) cycle de la Conférence. Tous les membres du comité peuvent être réélus pour un second mandat consécutif.

## MOTIONS RÉGIONALES

**Motion 19 :** D'inclure dans *A Guide to Local Services in Narcotics Anonymous* entre la Table générale des matières ( page iii ) et l'organigramme « Structure de service de NA » ( page iv ), la description qui suit des différents éléments de la structure de service de NA.

### **Le but et la fonction des éléments de service de Narcotiques Anonymes**

- 1. Le but premier d'un MEMBRE DE NA est de rester abstinent juste pour aujourd'hui et de transmettre le message de rétablissement au dépendant qui souffre encore en travaillant avec les autres.**
- 2. Le but premier d'un GROUPE DE NA est de transmettre le message de rétablissement au dépendant qui souffre encore en fournissant un lieu et une atmosphère qui favorise le rétablissement, et où les dépendants peuvent venir chercher de l'aide s'ils ont le désir d'arrêter de consommer.**
- 3. Le but premier d'un COMITÉ DES SERVICES LOCAUX est d'appuyer ses groupes et leur but premier en les associant les uns les autres et en les aidant à répondre à leurs besoins quotidiens et aux situations auxquelles ils peuvent être confrontés.**
- 4. Le but premier d'un COMITÉ DES SERVICES RÉGIONAUX est d'appuyer ses CSL et ses groupes, et leur but premier, en les unissant au sein d'une région, en les aidant à répondre à leurs besoins fondamentaux et aux situations auxquelles ils peuvent être confrontés, et en favorisant la croissance de la fraternité.**
- 5. Le but de la CONFÉRENCE DES SERVICES MONDIAUX est d'appuyer la fraternité dans son ensemble et de déterminer ce qu'est la conscience de groupe de Narcotiques Anonymes et d'agir en conséquence.**
- 6. Le but du CONSEIL MONDIAL, qui agit à titre de conseil de service pour la Conférence des services mondiaux est de : ( 1 ) superviser toutes les activités des Services mondiaux de NA, incluant le principal centre de service de la fraternité qu'est le Bureau des services mondiaux ; ( 2 ) contribuer à la continuité et à la croissance de Narcotiques Anonymes en fournissant services et soutien à la fraternité dans son ensemble et en aidant le public à comprendre ce qu'est la dépendance et le programme de Narcotiques Anonymes qui permet de s'en rétablir ; et ( 3 ) détenir, contrôler et gérer, pour la fraternité de Narcotiques Anonymes, les revenus générés par les activités des Services mondiaux, les droits exclusifs d'usage, d'impression, de reproduction, de vente, de production de tous biens intellectuels, logos, marques de commerce, documents aux droits réservés, emblèmes et/ou autre biens intellectuels ou matériels de la CSM conformément à l'esprit des douze étapes, douze traditions et douze concepts pour le service dans Narcotiques Anonymes.**
- 7. Le but du BUREAU DES SERVICES MONDIAUX, notre principal centre de service, est d'exécuter les directives de la Conférence des services mondiaux concernant tout ce qui touche la communication et l'information pour la fraternité de NA, ses services, ses groupes et ses membres.**

Proposée par : la région de l'Alsask

*But* : Présenter dans *A Guide to Local Services in Narcotics Anonymous* une version extrêmement condensée des buts et fonctions de notre structure de service, offrant ainsi aux nouveaux membres de notre fraternité une explication simplifiée de ce en quoi elle consiste.

*Répercussions financières* : En assumant que ces changements seront insérés dans les publications concernées au moment de leur réimpression, les seules répercussions financières seront des frais minimes de recomposition par le personnel.

*Politique modifiée* : Cette motion ne modifierait aucune politique de la CSM.

*Raisonnement de la région* : Notre programme de rétablissement comprend la lecture à chaque réunion de la version abrégée des douze étapes et des douze traditions. Lorsque nous avons compris une toute petite partie de ce programme, il se peut que nous cherchions à explorer plus en profondeur ces étapes et traditions en consultant les membres qui ont plus d'expérience ou en lisant à leur sujet dans le Texte de base ou *It Works : How and Why*. Comme dépendants, nous avons tendance à compliquer les choses dans notre rétablissement et cette motion cherche uniquement à offrir une vue générale simplifiée de la structure de service de NA. Nous avons adapté les descriptions trouvées dans des versions antérieures de *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure* des années 1980 et 1990. Nous trouvons qu'elles sont aussi valables aujourd'hui qu'au moment où elles apparaissaient dans nos publications de service. ( Répercussions financières telles qu'énoncées par la région : En assumant que ces changements seront insérés dans les publications concernées au moment de leur réimpression, les seules répercussions financières seront des frais minimes de recomposition par le personnel. )

*Recommandation du Conseil mondial* : De renvoyer.

Nous croyons que l'idée de la proposition a une certaine valeur, mais l'utiliser telle que rédigée actuellement nous inquiète. Nous sommes d'accord avec la prémisse que nos principaux manuels de service, *A Temporary Working Guide to Our World Service Structure* et *A Guide to Local Services in Narcotics Anonymous*, devraient contenir une brève description de tous les éléments de notre structure de service. À cette fin, nous avons présenté dans ce ROC des textes supplémentaires à ajouter au TWGWSS contenant la description des éléments de service que l'on trouve dans la table des matières générale de *A Guide to Local Services in Narcotics Anonymous*.

À plusieurs endroits, les descriptions offertes dans cette motion ne sont pas des descriptions approuvées par la Conférence. Le but de cette motion pourrait être accompli de plusieurs autres manières et nous serions fortement en faveur d'utiliser le même langage dans tous nos manuels.

**Motion 20 : De mettre une majuscule initiale aux mots suivants : *Étape, Étapes, Tradition et Traditions* lorsqu'ils sont employés en référence aux douze étapes ou aux douze traditions de Narcotiques Anonymes dans toutes les nouvelles publications sur le service et le rétablissement, ou versions revues et corrigées de celles qui existent déjà.**

Proposée par : la région de Pacific-Cascade

*But* : Commencer à développer de la cohérence et mettre l'accent sur les douze étapes et douze traditions de Narcotiques Anonymes.

*Répercussions financières* : Mettre en œuvre cette motion exigerait énormément de temps de la part du personnel. En ce moment, il est impossible d'en évaluer spécifiquement le coût.

*Politique modifiée* : Cette motion ne modifierait aucune politique de la CSM.

*Raisonnement de la région* : Si les douze étapes de Narcotiques Anonymes sont effectivement les principes qui ont rendu possible notre rétablissement, et les douze traditions les liens qui nous unissent, on ne peut nier qu'ils sont le fondement même de notre programme. La langue anglaise exige que la première lettre des noms, prénoms, surnoms de personnes ou de choses, des organisations, des agences gouvernementales, des documents historiques de même que celle des religions, des livres et des jours sacrés soit une majuscule. La majuscule aide à mettre l'accent sur ces mots et est également une marque de respect. L'adoption de cette motion aiderait à mettre en évidence ce qu'est le fondement de Narcotiques Anonymes et à uniformiser toutes les publications.

*Recommandation du Conseil mondial* : De rejeter.

En fait cette motion créerait une incohérence avec les publications déjà approuvées par la fraternité et celles à venir. Mettre une majuscule ne souligne pas nécessairement l'importance d'un mot ou d'un groupe de mots. Nous croyons que l'importance des termes étapes et traditions est très claire et que le lecteur peut facilement déduire cela partout où ces mots apparaissent dans nos publications. En ce qui concerne les questions de style et de grammaire, souvent il n'existe pas de bonne ou de mauvaise approche. Si l'incertitude règne, l'uniformité est la meilleure approche. Le Conseil comprend que la motion demande que les changements soient effectués seulement au moment de la création de nouvelles publications ou de la révision des anciennes. Mais ceci ne ferait que créer encore plus d'incohérence entre les nouveaux produits de l'inventaire et ceux qui en font déjà partie. Nous ne croyons pas que c'est la meilleure approche malgré les bonnes intentions motivant cette motion.

**Motion 21 : Que, dans le Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence, le Conseil mondial fournisse uniquement de l'information nouvelle et non des recommandations au sujet des motions régionales.**

Proposée par : la région du Wisconsin

*But* : D'exclure du Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence toute recommandation du Conseil mondial à propos des motions régionales.

*Répercussions financières* : Aucune.

*Politique modifiée* : Cette motion ne modifierait aucune politique de la CSM.

*Raisonnement de la région* : Lorsque nous discutons d'une motion, nous essayons de bien comprendre l'information relative à cette motion. Nous nous efforçons d'examiner son but, ses répercussions financières et les politiques qu'elle serait susceptible de modifier. Les faits et non les opinions appuient ce processus. Par exemple, si la région qui a proposé la motion estime que les répercussions

financières seront de l'ordre de XS, mais le Conseil mondial estime qu'elles seront plutôt de XXS, ceci serait de l'information supplémentaire utile à l'évaluation de ladite motion. La fraternité peut alors décider si elle appuie ou non la motion en se basant sur toute l'information pertinente. Cette décision ne devrait pas se fonder sur les opinions ou recommandations de quelque élément de service que ce soit. Lorsque le CM publie, en plus de toute information nouvelle, ses recommandations sur les motions régionales dans le *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence*, il peut influencer par inadvertance le processus de prise de décisions. Cette motion veut éviter que cela se produise. ( Répercussions financières telles qu'énoncées par la région : Les répercussions financières seraient la réduction des coûts de composition, de production et de traduction parce que cette motion réduirait le nombre de pages du ROC.)

*Recommandation du Conseil mondial : De rejeter.*

Le Conseil est d'avis que la fraternité trouve cette information utile et tire profit d'avoir le plus d'information possible lorsqu'elle examine ces motions. Cette façon de faire est née des discussions avec des délégués frustrés d'arriver à la Conférence des services mondiaux et d'apprendre de nouvelles choses concernant l'incidence d'une motion et de n'avoir pu en faire part à leur communauté. Le Conseil croit qu'augmenter l'information et non la réduire est le but que nous cherchons à atteindre en améliorant la communication. C'est pour cette raison que le Conseil appuie l'idée de présenter les explications des régions de même que les siennes.

Les motions régionales ne suivent pas le même processus qu'une motion typique du niveau mondial. Cette année, par exemple, les motions du Conseil mondial publiées dans le ROC résultent des plans de projets approuvés à la CSM de 1999 ; elles ont fait l'objet de rapports au cours de l'année et la fraternité a pu les commenter à la Réunion des services mondiaux. Les motions régionales sont essentiellement de nouvelles idées qui n'ont pas été discutées et dont personne n'a été averti.

**Motion 22 : De créer pour les membres du Conseil mondial le statut de participants sans droit de vote à la Conférence des services mondiaux. Le Conseil pourra continuer à présenter des rapports, faire des recommandations et des motions, mais ne pourra voter au cours des sessions d'affaires de la CSM ou des élections. Cela se ferait en modifiant *A Temporary Working Guide to Our Service Structure* ( édition de 1999 ) de la manière suivante :**

**Page 4, Membership, en supprimant les mots « Conférence des services mondiaux » dans la première phrase et en la remplaçant par les mots « délégués régionaux », et en supprimant les deuxième et troisième phrases et en les remplaçant par ce qui suit : « Ces membres élus par les délégués pourront participer pleinement pendant les réunions du conseil. Lors de la Conférence des services mondiaux, ils pourront présenter des rapports, proposer des recommandations et des motions, et participer aux discussions en groupe. Cependant, ils n'auront pas le droit de vote pendant les élections ou les sessions d'affaires de la Conférence des services mondiaux. »**

**Page 13, Lignes de conduite de la Conférence des services mondiaux, section 1, F., Les participants à la Conférence des services mondiaux sont : en ajoutant « sans droit de vote » à la suite de « membres du Conseil mondial » à l'article 2.**

**Page 13, Lignes de conduite de la Conférence des services mondiaux, section 1, en supprimant la première phrase de la section G., et en la remplaçant par ce qui suit : « Seuls les délégués régionaux ont le droit de vote. Tous les participants à la Conférence peuvent présenter des motions, ou prendre la parole à la Conférence. »**

**Page 14, Lignes de conduite de la Conférence des services mondiaux, section 1I, A.1., en supprimant les mots « participants à la Conférence » et en les remplaçant par les mots « délégués régionaux ».**

**Page 14, Lignes de conduite de la Conférence des services mondiaux, section 1I, en supprimant l'article A. 6. « Seuls les DR voteront pendant les sessions des affaires anciennes. »**

Proposée par : les régions de l'Arizona et de l'Ontario

*But* ( région de l'Arizona ) : Limiter le droit de vote à la Conférence des services mondiaux aux délégués régionaux élus.

*Répercussions financières* : Aucune.

*Politique modifiée* : Cette motion modifierait les politiques de la CSM suivantes :

***A Temporary Working Guide to Our Service Structure ( édition de 1999 ) :***

**Les sections suivantes seraient révisées :**

Page 4, Membership : Le Conseil mondial se composera de vingt-quatre membres élus par une majorité d'au moins 60 % de la Conférence des services mondiaux. Ces membres élus par la Conférence auront les mêmes droits de participation, incluant le droit de vote au Conseil et à la Conférence des services mondiaux. Cependant, les membres du Conseil ne pourront pas voter sur les points soumis aux groupes dans le *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence* ou sur tout autre point des affaires anciennes à la Conférence des services mondiaux.

Page 13, Lignes de conduite de la Conférence des services mondiaux, section I, F. Les participants à la Conférence des services mondiaux sont : 1. Les délégués régionaux dûment élus (DR), 2. Les membres du Conseil mondial, 3. En l'absence d'un délégué régional dûment élu, la Conférence reconnaîtra un substitut dûment qualifié.

Page 13, Lignes de conduite de la Conférence des services mondiaux, section I, article G. Seuls les participants à la Conférence peuvent voter, présenter des motions ou prendre la parole à la Conférence. Les directeurs exécutifs du Bureau des services mondiaux pourront prendre la parole à la Conférence, présenter des rapports, répondre aux questions et discuter des domaines dont ils sont responsables à la demande de la Conférence.

Page 14, Lignes de conduite de la Conférence des services mondiaux, section II, A.1. Chaque participant à la Conférence n'aura qu'un seul et unique vote.

Page 14, Lignes de conduite de la Conférence des services mondiaux, section II, A.6. Seuls les DR voteront pendant les sessions des affaires anciennes.

*Raisonnement de la région ( région de l'Arizona )* : En créant le statut de participant à la Conférence sans droit de vote pour les membres du Conseil mondial, la Conférence des services mondiaux pourra continuer de tirer profit de la vaste expérience, de la



force et de l'espoir de ces membres élus par les délégués. Cependant, la responsabilité finale des décisions doit demeurer entre les mains des délégués élus par leur région. Ils sont la voix des régions qu'ils servent et ont reçu un vote de confiance pour agir dans le meilleur intérêt de celles-ci. Nous sommes reconnaissants du fait que le Conseil mondial guide la Conférence, mais nous croyons que ses directives seront mieux données et reçues s'il participe aux discussions, offre des suggestions, présente des motions et ne contrôle pas un si gros bloc de votes. En éliminant le droit de vote du Conseil mondial, nous obtiendrons une représentation plus égale pour toute la fraternité.

*Recommandation du Conseil mondial : De rejeter.*

L'adoption de cette motion irait à l'encontre des douze traditions et des douze concepts, les principes mêmes qui guident notre fraternité et reçoivent son appui. La CSM a adopté les douze concepts en 1992. Le Conseil les a confirmés comme étant les principes qui le guident et il est convaincu que « tous » les membres d'un élément de service devrait participer « pleinement » au processus de prise de décisions de cet élément. ( Le septième concept déclare que : « Tous les membres d'un élément de service assument une part substantielle de la responsabilité des décisions de cet élément, ils *devraient* donc pouvoir participer pleinement à son processus décisionnel. » Il est clair que les membres du Conseil sont actuellement des participants et des membres de l'élément de service qu'est la CSM. Créer différentes classes de serviteurs de confiance à la CSM diminue la pertinence au sein de celle-ci de l'anonymat ( l'égalité ) et de l'unité qui représentent le fondement spirituel de nos traditions.

Presque dès ses débuts, la CSM a débattu la question du droit de vote. Jusqu'à la CSM de 1995, tous les participants pouvaient voter sur toutes les affaires de la CSM. Cette année-là, la CSM a décidé que seuls les RSR/délégués devraient voter sur les affaires *anciennes*. Sans en discuter les mérites, nous considérons cette décision comme un compromis pour ceux dont la compréhension des traditions et des préceptes diffère de la nôtre. Depuis, NA et la CSM ont rejeté les motions régionales du ROC qui demandaient de changer la politique du droit de vote en 1997, 1998 et 1999. De plus, le pourcentage de participants à la CSM qui ne sont pas des délégués ne cessent de décroître. Le procès-verbal de la CSM de 1985 indiquait que parmi les 61 participants, 42 représentaient des régions ou 68 % ( un rapport de 2 pour 1 ). La CSM de 1999 comptait 110 participants dont 93 représentaient des régions ou 84 % ( un rapport de plus de 5 pour 1 ), faisant ainsi du Conseil la plus petite proportion de non-délégués ( 16 % ) de l'histoire de NA.

La question de qui vote à la CSM est une part de la dynamique du « eux contre nous » dont la Conférence a trop souvent souffert. La nature des Services mondiaux, leurs responsabilités et l'autorité que les groupes leur confèrent semblent augmenter les peurs. Tout dans NA est conçu de manière à ce que la CSM ne puisse jamais devenir une forme de gouvernement qui pourrait exercer son autorité sur les groupes de NA. Mais le fait que la question du droit de vote revienne à la surface semble indiquer que la peur est un élément de ce conflit. Les membres du Conseil mondial, en tant qu'administrateurs des Services mondiaux, apportent un point de vue unique au processus pour atteindre une conscience de groupe éclairée à propos

de ce qui touche NA dans son ensemble. La participation sans le droit de vote serait vide de sens, comme le serait la responsabilité sans l'autorité. Le droit de vote ajoute du poids à l'expérience partagée pendant les discussions de la Conférence et ne pas l'avoir saperait le statut de participant à part entière que les membres du Conseil ont actuellement le privilège de détenir, les apparentant ainsi aux observateurs de la Conférence.

**Motion 23 : Que le droit de vote aux élections des membres du Conseil mondial soit restreint aux délégués régionaux ou, en leur absence, aux délégués substitués dûment élus. Cela se ferait en modifiant *A Temporary Working Guide to Our Service Structure* ( édition de 1999 ) de la manière suivante :**

**Page 4, Membership, en supprimant les mots « Conférence des services mondiaux » dans la première phrase et en la remplaçant par les mots « délégués régionaux ». En supprimant les mots « élu par la Conférence » dans la deuxième phrase et en les remplaçant par les mots « élu par les délégués », et en ajoutant les mots « aux élections des membres du Conseil mondial ou » à la troisième phrase entre les mots « voter » et « sur ».**

**Page 14, Lignes de conduite de la Conférence des services mondiaux, section II, A.6., en ajoutant les mots « et aux élections des membres du Conseil mondial » à la fin de la phrase.**

Proposée par : la région North East Atlantic

*But* : D'éliminer le droit de vote des membres du Conseil mondial pendant l'élection des membres du Conseil mondial.

*Répercussions financières* : Aucune.

*Politique modifiée* : Cette motion modifierait les politiques de la CSM suivantes :

***A Temporary Working Guide to Our Service Structure* ( édition de 1999 ) :**

Page 4, Membership : Le Conseil mondial se composera de vingt-quatre membres élus par une majorité d'au moins 60 % de la Conférence des services mondiaux. Ces membres élus par la Conférence auront les mêmes droits de participation, incluant le droit de vote au Conseil et à la Conférence des services mondiaux. Cependant, les membres du Conseil ne pourront pas voter sur les points soumis aux groupes dans le *Rapport sur l'ordre du jour de la Conférence* ou sur tout autre point des affaires anciennes à la Conférence des services mondiaux.

Page 14, Lignes de conduite de la Conférence des services mondiaux, section II, A.6. Seuls les DR voteront pendant les sessions des affaires anciennes.

*Raisonnement de la région* : Aucun n'a été fourni.

*Recommandation du Conseil mondial* : De rejeter.

Voir ci-dessus notre recommandation et raisonnement à propos de la motion 22. De plus, il semble que depuis la formation du Conseil en 1998, les vieilles peurs entourant le droit de vote à la CSM ont pris une nouvelle tournure en ciblant le processus des élections. Comme le Conseil fonctionne par consensus, la peur semble plus grande que celui-ci votera en bloc à la CSM. Il semble donc exister une nouvelle

peur qu'un Conseil uni menacerait plus ou mettrait plus en danger les intérêts des groupes de NA tels que représentés par les délégués. Cette peur a certainement été exprimée ouvertement à la CSM de 1999 lors de la controverse qu'a soulevée les élections aux postes de membres du Conseil.

Nous sommes conscients que des raisons autres que la peur motivent ceux qui appuient ce changement à la politique du droit de vote. Les CSL et les régions ont des usages différents quant à la participation et au droit de vote de ceux qui ne représentent pas une conscience de groupe. Certains participants aimeraient que la Conférence applique les mêmes règles que leur région en ce qui a trait au droit de vote. La signification de l'expression « conscience de groupe » n'est pas la même partout.

Les membres du Conseil mondial sont élus par une majorité de 60 % des participants à la Conférence, sont eux-mêmes des participants de celle-ci et détiennent la responsabilité d'agir au nom de la Conférence lorsque celle-ci n'est pas en session. La responsabilité primordiale du Conseil, telle qu'énoncée dans nos lignes de conduite externes, est de « contribuer à la continuité et à la croissance de Narcotiques Anonymes ». En remplissant notre mission, nous avons souvent, individuellement et collectivement, parlé pour les communautés de NA qui ne sont pas représentées à la CSM ainsi que pour les dépendants qui ne sont pas encore dans nos salles de réunions. En accord avec notre centre d'attention qu'est l'unité plutôt que la séparation et la ségrégation, l'égalité plutôt que la division des serviteurs de confiance en différentes classes, notre consensus est de ne pas adopter cette motion.